

Le **M**arché du **T**ravail **P**et les **P**olitiques de l'**E**mploi

BILAN

2011

**Guadeloupe
et Îles du Nord**



Evolution du contexte social, mutations économiques, crise financière ... De nouveaux dispositifs de régulation et d'animation sont nécessaires pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

Tel est le sens de la création des Directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) ; elles s'inscrivent en outre dans le droit fil de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE), visant à mettre en place au niveau régional un nombre de Directions resserré pour piloter les différentes politiques publiques de l'Etat.

Créées par le décret n° 2010-1852 du 17 décembre 2010, les DIECCTE ont été mises en place depuis le 1er janvier 2011 dans les cinq départements d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion. Elles sont l'équivalent pour les DOM des DIECCTE en Métropole. Le décret leur confère à la fois les attributions des directions départementales et régionales.

Outres les missions liées à la concurrence, la consommation et la répression des fraudes, le décret du 17 décembre 2010 attribue aux DIECCTE des missions identiques à celles des DIECCTE, dans les champs de :

- * la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail ;*
- * du développement des entreprises et de l'emploi, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en France et à l'étranger, de la formation professionnelle, de l'industrie ;*
- * du contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises ainsi que de la mise en œuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs et de la métrologie.*

Au travers de ses missions, la DIECCTE de Guadeloupe participe à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle assure la gestion des programmes du Fonds Social Européen et du Contrat de Plan Etat Région. Elle met aussi en œuvre la politique de contrôle de la formation professionnelle. Elle contribue à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social par ses travaux statistiques et d'études. Elle est soumise à plusieurs obligations en matière d'évaluation, par exemple dans le cadre des contrats de plan Etat - Région ou des interventions des fonds structurels européens. Elle exerce une mission d'expertise vis-à-vis des partenaires économiques et sociaux et des instances locales de manière à baser leur stratégie sur des diagnostics consolidés et partagés par tous. Elle contribue aux prospectives régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle en s'appuyant sur l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation. Dans sa mission d'information, la DIECCTE diffuse et valorise ses travaux afin de rendre l'action des services plus efficace et le débat social plus transparent.

Ce bilan 2011 sur le marché du travail et les politiques de l'emploi s'inscrit dans ces missions. Il est réalisé par le service Etudes Statistique Evaluation (ESE) de la DIECCTE de Guadeloupe à l'aide de nombreuses statistiques fournies par nos services et nos partenaires externes.

CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

Catégorie A	demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
Catégorie B	demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e.de 78 heures ou moins au cours du mois)
Catégorie C	demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e.de plus de 78 heures au cours du mois)
Catégorie D	demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi
Catégorie E	demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

Sommaire

SOMMAIRE	P. 03
SYNTHÈSE	P. 04
LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN GUADELOUPE ET ILES DU NORD EN 2011	P. 05
I - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	P. 05
II - Les femmes à la recherche d'un emploi	P. 06
III - Les jeunes demandeurs d'emploi	P. 07
IV - Les seniors demandeurs d'emploi	P. 08
V - Les demandeurs d'emploi de longue durée	P. 09
VI - Les demandeurs d'emploi handicapés	P. 10
VII - Les demandeurs d'emploi selon le niveau de formation	P. 10
VIII - Les demandeurs d'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle	P. 11
IX - Les demandeurs d'emploi par zone d'emploi et commune	P. 12
X - Les demandeurs d'emploi dans les Iles-du-Nord	P. 13
XI - Les catégories de demandeurs d'emploi (catégories A à E)	P. 14
XII - Les flux d'entrée et de sortie des demandes d'emploi	P. 14
XIII - L'indemnisation des demandeurs d'emploi	P. 16
XIV - Les offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi	P. 17
LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN GUADELOUPE ET ILES DU NORD EN 2011	P. 20
I - Vue d'ensemble	P. 20
A - Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion	P. 20
B - L'insertion et la formation des jeunes	P. 20
C - La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux	P. 21
D - L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique	P. 22
II - Les dispositifs d'emploi dans le secteur marchand	P. 23
A - Le contrat d'apprentissage	P. 23
B - Le contrat de professionnalisation	P. 26
C - Le Projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)	P. 28
D - Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)	P. 29
E - Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (Civis)	P. 29
F - Le Contrat Unique d'insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	P. 30
III - Les dispositifs d'emploi dans le secteur non marchand	P. 32
Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)	P. 32

En 2011, en Guadeloupe et dans les Îles du Nord, la situation sur le marché du travail continue à se détériorer. La demande d'emploi en fin de mois augmente de 6,4% en catégories ABC contre +4,0% un an plus tôt en données brutes. Toutes catégories confondues (ABCDE), 67 455 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi. Les seniors (50 ans et plus) sont encore cette année particulièrement touchés. Leur nombre croît de 18,7% en 2011 en catégories ABC (1 939 demandeurs supplémentaires) après +18,4% en 2010. Chez les seniors, la demande est en hausse régulière depuis de nombreuses années et depuis 2008, il y a plus de seniors inscrits que de jeunes de moins de 25 ans. La fin des mesures d'âge, une conjoncture économique morose et le vieillissement de la population inscrite à Pôle emploi expliquent la flambée de la demande d'emploi senior. La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans augmente «dans la moyenne» en 2011 (+7,1% de hausse en catégories ABC contre +0,1% en 2010). Les actifs adultes (tranche d'âge des 25-49 ans) sont les moins touchés par la hausse de la demande d'emploi. Leur nombre ne croît «que» de 3,1% (après +1,7% en 2010). Les femmes, bien qu'aussi concernées par la hausse de la demande d'emploi voient leur situation se dégrader très légèrement moins que celle de leurs homologues masculins (+6,2 % contre +6,6 % en catégories ABC). La part des femmes diminue légèrement en 2011 mais ces dernières restent très largement surreprésentées à Pôle emploi (58,7% des demandes). La demande d'emploi de longue durée, de durée d'inscription supérieure ou égale à un an, augmente de 12,4%. Le nombre de demandeurs concernés passe à 34 050 en catégories ABC. Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis au moins un an (53,7%) contre près de quatre sur dix dans l'hexagone. Par ailleurs, 13 599 demandeurs sont inscrits à Pôle emploi sans discontinuité depuis trois ans ou plus. En 2011, les flux d'entrée et de sortie de Pôle emploi décroissent. Le nombre des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 61 671, en baisse de 3,7% sur un an. Le premier motif d'inscription déclarée à Pôle Emploi est la «fin de contrat ou de mission d'intérim». Il est quasiment stable sur un an (+0,3%). Le second motif est la «1ère entrée», en baisse de 19,5 %. Le motif «reprise d'activité après interruption» augmente peu (+3,4%) et occupe toujours la troisième place. Les sorties de Pôle emploi diminuent quant à elles de 6,4% pour s'établir à 57 729, un niveau en ligne avec celui des années précédentes. 13 669 offres d'emploi ont été collectées par Pôle emploi, soit une baisse de 6,4% après une forte hausse des offres en 2010 (+14,0%) qui succédait elle-même à une chute de 21,0% en 2009. Parallèlement, 12 529 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 91,5% des offres collectées.

Dans ce contexte de dégradation du marché du travail, l'intervention des pouvoirs publics demeure essentielle pour

proposer des solutions alternatives à l'inscription à Pôle emploi. Des dispositifs de la politique de l'emploi sont mis en œuvre plus particulièrement en direction des publics les plus exposés au chômage. Depuis 1994, les lois pour l'Outre-mer ont bâti un système de soutien de l'emploi dans les Dom afin de renforcer les leviers usuels de la politique de l'emploi. L'Etat s'est engagé à intervenir directement en faveur des publics les plus exposés face au chômage par une politique d'aide à l'emploi ciblé. Pour les jeunes, premiers publics concernés par leur présence en chômage (six actifs sur dix), l'Etat se mobilise fortement pour augmenter leur employabilité avec des dispositifs qualifiants tels que les contrats en alternance. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui associe une formation qualifiante et «diplômante». Le contrat de professionnalisation, quant à lui, permet d'acquérir une qualification professionnelle. Chaque année, près de 1 500 jeunes sont bénéficiaires d'un des deux dispositifs en alternance.

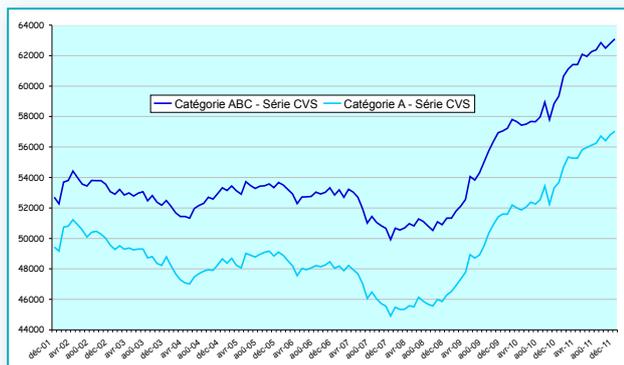
En 2011, les dispositifs en faveur des jeunes ont diminué par rapport à 2010. La situation économique impacte négativement le nombre de mesures réalisées dans le secteur marchand. Le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés s'établit à 778 (le millier de contrats a été dépassé durant les années 2007 et 2008), recule de 0,1% et de 2,6% pour le contrat de professionnalisation. Les mesures en faveur de la création d'entreprise (Projet Initiative Jeune (PIJ), Nouvel Accompagnement à la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) et l'Aide aux Chômeurs à la Création ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) sont en repli de 7,3% (1 804 bénéficiaires en 2011 contre 1 946 en 2010).

Pour les populations les plus éloignées voire exclues du marché de l'emploi (femmes, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi non diplômé etc.), l'Etat met en œuvre un dispositif dans le secteur marchand : le Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accès à l'Emploi pour les Dom (CUI-CAE Dom). Ce dernier a été peu mobilisé en 2011, seulement 443 contrats ont été enregistrés (819 en 2010) soit une diminution de près de la moitié. Toutefois, ce contrat réalise 100% de contrat durable (6 mois ou plus) dont un sur deux en CDI. Dans le secteur non marchand, le Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) – demeure le seul dispositif en vigueur. Il fait figure de tremplin vers l'emploi durable. Le nombre de contrats signés est en baisse de 2,4% par rapport aux anciens CAE du PCS (Plan de Cohésion sociale). A côté des mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion des publics les plus difficultés, l'Etat soutient l'emploi dans plus de 8 000 entreprises guadeloupéennes par des exonérations de charges patronales de sécurité sociale prévues par les lois pour l'Outre-mer dont sa mise en œuvre date de 2001. Ces exonérations coûtent en moyenne plus de 300 millions d'euros par an à l'Etat.

Le marché du travail en Guadeloupe et Îles du Nord en 2011

I - LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI

La demande d'emploi A et ABC en données CVS*

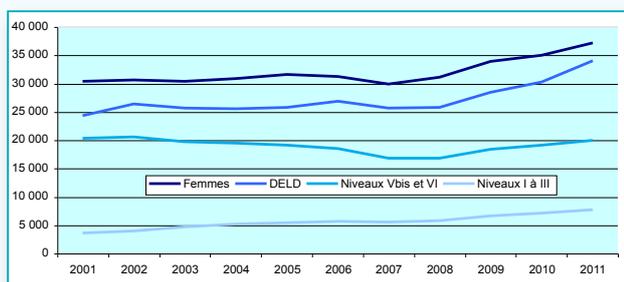


Source : DIECCTE, Pôle emploi

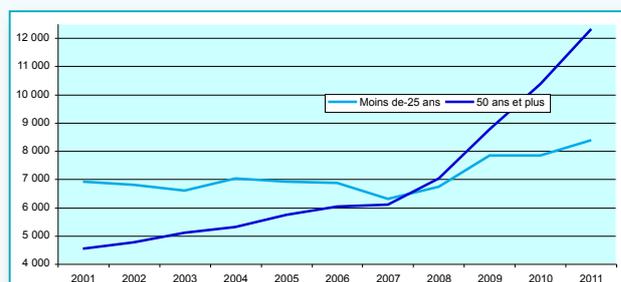
En 2011, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A ou ABC inscrits à Pôle emploi continue d'augmenter à un rythme sensiblement plus rapide qu'en 2010. 63 421 personnes sont inscrites dans les catégories ABC fin 2011, alors qu'elles n'étaient « que » 59 627 fin 2010 (3 794 demandeurs inscrits supplémentaires en fin de mois en un an). Ainsi, le nombre de personnes sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi est en hausse de 6,4% sur un an. Un an plus tôt, la hausse s'établissait à 4,0%.

* données CVS : données corrigées des variations saisonnières

Evolution des principales catégories de la DEFM ABC depuis 2001



Source : DIECCTE, Pôle emploi



Source : DIECCTE, Pôle emploi

La hausse sur un an du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A ou ABC observée en 2011 touche les deux sexes. Elle est cependant légèrement plus importante pour les hommes (+6,6% en ABC) que pour les femmes (+6,2%). Ce constat de dégradation plus forte pour les hommes a déjà été observé en 2010 et en 2009 alors que ce n'était pas le cas avant. Cela a pour effet de réduire très légèrement en 2011 la proportion de femmes au sein des catégories ABC de demandeurs d'emploi. La part des femmes dans la demande s'élève ainsi à 58,7% fin 2010 contre 58,8% fin 2009 et 59,2% fin 2009. Les femmes restent malgré tout très surreprésentées, elles ne représentent que 50,8% des demandeurs en catégories ABC dans l'hexagone même si cette proportion augmente sur un an.

La situation des seniors est très préoccupante. Depuis 2001, leur nombre augmente sans discontinuité. Mais depuis 2008, ils sont aussi les seuls à connaître une croissance

annuelle à deux chiffres de leurs effectifs à Pôle emploi. La dégradation conduit ainsi à élever encore leur part dans la demande d'emploi. Ils sont désormais 19,4 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC (17,4% en 2010). La part des seniors atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis l'année 2000. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation.

En revanche, les moins de 25 ans ont vu leur situation augmenter « dans la moyenne » en 2011 après avoir connu une stabilité en 2010 (+0,1% en catégories ABC) mais une croissance à deux chiffres en 2009. De ce fait, la proportion des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories ABC reste stable, à 13,2% fin 2011.

Part des principales catégories de la demande d'emploi ABC depuis 2001

Au 31/12	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evol2011/ 2010 en pt
DEFM ABC	52 268	52 665	52 152	53 197	53 619	52 855	49 901	51 502	57 323	59 627	63 421	
Part des femmes / DEFM ABC	58,2%	58,3%	58,3%	58,0%	58,9%	59,1%	60,0%	60,6%	59,2%	58,8%	58,7%	-0,1
Part des - 25 ans / DEFM ABC	13,2%	12,9%	12,7%	13,2%	12,9%	13,0%	12,6%	13,1%	13,7%	13,2%	13,2%	0,0
Part des +50 ans / DEFM ABC	8,7%	9,1%	9,8%	10,0%	10,7%	11,4%	12,2%	13,7%	15,3%	17,4%	19,4%	2,0
Part des DELD / DEFM ABC	46,7%	50,2%	49,4%	48,1%	48,3%	50,8%	51,6%	50,1%	49,7%	50,8%	53,7%	2,9
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	7,0%	7,7%	9,0%	9,9%	10,2%	10,7%	11,1%	11,3%	11,5%	11,9%	12,2%	0,3
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	39,0%	39,1%	37,8%	36,7%	35,7%	35,1%	33,7%	32,8%	32,2%	32,1%	31,5%	-0,6

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Les demandes d'emploi de longue durée (DELD), c'est-à-dire celles d'un an et plus à Pôle emploi, ont progressé à un rythme deux fois plus rapide que la tendance générale. Leur nombre est en hausse de 12,4%, à 34 050 en catégories ABC (+3 758). Plus de la moitié des inscrits est demandeur d'emploi depuis un an et plus (53,7%, +2,9 points en un an). C'est le taux le plus élevé des régions françaises, y compris en Outre-Mer.

Le nombre de demandes de niveaux de formation I à III (Bac + 2 et plus) est en hausse de 8,3% pour s'établir à 7 723 (+621). Le nombre de demandes de niveaux Vbis à VI (sans diplôme) augmente plus faiblement de 4,4% pour s'établir à 19 962 (+843). Le niveau de formation des inscrits à Pôle emploi continue de progresser. La part des demandeurs les moins «qualifiés» continue de baisser pour s'établir à 31,5% en 2011 et celle des niveaux au moins égal au baccalauréat s'accroît. 30,4% des demandeurs ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 12,2% ont un niveau de formation plus élevé. Cela n'est que le reflet du niveau de formation qui progresse dans l'ensemble de la population.

Les demandeurs d'emploi ont pour une grande part un niveau de formation CAP-BEP (37,7%). Ils sont 18,2% à avoir atteint le niveau Baccalauréat et 12,2% à avoir un niveau supérieur en 2011. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 45,0% des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau bac. 41,7% ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi.

A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 13,1% à avoir atteint au moins le niveau Baccalauréat. Ils ont en grande partie atteint au moins le niveau de formation CAP-BEP (29,0%), mais la majorité d'entre eux ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur.

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 13,2% des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 21,6% de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux de niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 14,6% des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3^{ème} cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 8,0% (la mobilité et la formation à l'extérieur peuvent aussi impacter le ratio).

Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politiques de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés vaut 948 en décembre 2011 contre 1 300 en catégories ABC en 2010. Le chiffre 2011 issu du fichier administratif est sous évalué, le niveau réel est probablement légèrement supérieur à ce qu'il était fin 2010 (au vu des premiers chiffres de 2012 qui suggèrent cette tendance).

II - LES FEMMES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

La demande d'emploi de catégories ABC selon le sexe en données CVS



Source : DIECCTE, Pôle emploi

La situation des demandeurs d'emploi, quel que soit leur sexe, s'est détériorée en 2011, dans des proportions à peu près identiques. La hausse de la demande émanant des hommes est cependant légèrement supérieure à celle des femmes en 2011 comme en 2010 ou 2009. Une évolution plus favorable aux hommes avait par contre été constatée entre 2005 et 2008.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC par sexe

	2001	2011						
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2011/2010	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	21 832	26 209	+6,6%	14,9%	20,9%	51,9%	9,8%	33,6%
Femmes	30 436	37 212	+6,2%	12,1%	18,4%	54,9%	13,9%	30,0%
Ensemble	52 268	63 421	+6,4%	13,2%	19,4%	53,7%	12,2%	31,5%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi femmes est encore en augmentation en 2011 et le rythme d'augmentation s'est accéléré (+6,2% en 2011 après +3,2% en 2010 à fin décembre). La progression est cependant un peu plus importante pour les hommes en 2011 comme en 2010 (+6,6% après +5,2%). La détérioration de la situation économique avait en effet visiblement touché les secteurs d'activité les plus masculins dès 2009 et en 2010, la reprise de l'emploi intérimaire avait pu contribuer à atténuer un peu la dégradation pour les hommes. Ce n'est pas le cas en 2011.

Quelque soit la tranche d'âge, le nombre d'inscrites à Pôle emploi est toujours nettement supérieur à celui de leurs homologues masculins malgré la forte poussée de la demande d'emploi masculine depuis trois ans. Un peu moins de six demandeurs d'emploi sur dix sont des femmes.

La population féminine dans le fichier de Pôle emploi a un niveau de formation plus élevé que la population générale en demande d'emploi. En effet, elle se caractérise en proportion par moins de bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI), 30,0% contre 33,6% pour les hommes et davantage de représentantes au-delà du baccalauréat : 13,9% contre 9,8% pour les hommes (13,6% et 9,5% en 2010 respectivement). Sur la dernière décennie, le niveau de formation des inscrites à Pôle emploi a fortement progressé. Les plus bas niveaux de formation voient leur part se réduire, les niveaux supérieurs au baccalauréat voient au contraire leur part progresser. La formation progresse dans l'ensemble de la population mais les femmes sont plus lourdement touchées malgré leur meilleur niveau de formation. Par ailleurs, le rôle protecteur des diplômés vis-à-vis du chômage est indéniable

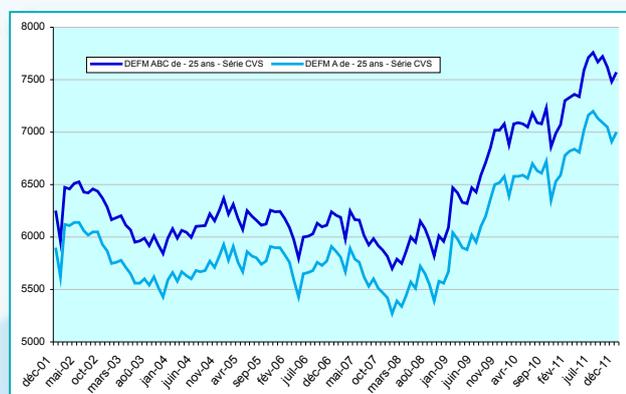
mais il tend à s'amoinrir avec l'amélioration générale du niveau de formation initiale de la population : le nombre de demandeurs d'emplois diplômés progresse aussi.

Les femmes à la recherche d'un emploi sont moins présentes relativement avant 25 ans (poursuite des études, vie familiale...) et après 50 ans. Elles sont donc moins surreprésentées à ces âges à Pôle emploi. Cependant, en dépit de cette spécificité d'âge a priori plus favorable, les femmes subissent plus fréquemment le chômage et en particulier celui de longue durée. Leur forte concentration sur quelques grandes familles de métiers (commerce, services) est vraisemblablement pénalisante. Elles sont à l'inverse très peu représentées dans l'agriculture, l'industrie et le BTP et ont de fait probablement moins d'opportunités. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs de longue durée (60,0% chez les inscrits de un an et plus), ainsi que parmi les «très longue durée» (63,4% chez les trois ans et plus).

En termes de chômage au sens du Bureau International du Travail¹ (BIT), l'écart entre les sexes augmente entre 2010 et 2011. En 2011, le taux de chômage des femmes est de 25,8% (alors qu'il tournait autour de 30,0% au début des années 2000) et celui des hommes de 19,1% (6,7 points d'écart). En 2010, le taux des femmes était de 26% et celui des hommes de 21,5% (4,5 points d'écart). Signalons qu'en parallèle du concept de chômage BIT, il existe aussi le concept de «halo» (population inactive souhaitant travailler) et que des passages entre chômage BIT ou inactivité existent. Dans la situation de sous-emploi que connaît la Guadeloupe, le seul examen du chômage est insuffisant pour décrire l'éventail des situations (chômage, sous-emploi, inactivité...).

III – LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI

La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans en données CVS



Source : DIECCTE, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans reprend son augmentation en 2011 (+7,1%) après avoir connu une stabilisation en 2010 (+0,1%) à la suite cependant d'une année 2009 très difficile. Depuis septembre 2008, la hausse de la demande d'emploi jeune a été conséquente. Sur la période 2003-2008 antérieure, la demande d'emploi des moins de 25 ans avait peu évolué et oscillait entre 5 700 et 6 400 demandes d'emploi (en catégories ABC CVS). Fin 2011, on compte 8 396 demandes de moins de 25 ans en catégories ABC (données brutes) soit 553 demandes supplémentaires en un an. La part des femmes a augmenté légèrement, passant de 53,3 à 53,5%. La part des jeunes en demande d'emploi de longue durée (un an ou plus) a crû pour atteindre 27,4% (+1,4 point).

¹ Cette mesure du chômage est réalisée annuellement par l'Insee sur la base de l'enquête emploi. Selon le BIT, est chômeur toute personne qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence, qui est disponible dans les 15 jours pour occuper un emploi et qui en recherche un activement.

Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi de catégories ABC

	2001		2011				
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2011/2010	Part des femmes	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
moins de 20 ans	954	1256	-4,1%	44,6%	12,6%	0,4%	19,3%
20 à 24 ans	5962	7140	+9,3%	55,1%	30,0%	14,9%	10,1%
25 à 29 ans	9921	7994	+1,2%	57,4%	44,1%	22,7%	12,3%
Moins de 25 ans	6916	8396	+7,1%	53,5%	27,4%	12,7%	11,5%
Moins de 30 ans	16837	16390	+4,1%	55,4%	35,5%	17,6%	11,9%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi de moins de 20 ans baisse de 4,1% (ils représentent 15,0% des demandeurs de moins de 25 ans en 2011). Ces demandeurs d'emploi les plus jeunes sont plutôt des hommes, présentant un faible niveau de formation. En effet, 19,3% sont sans diplôme (niveaux Vbis et VI) et quelques uns seulement présentent un diplôme de niveau supérieur à la licence, en lien avec leur jeune âge. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 20 à 24 ans augmente fortement (+9,3%) après une légère baisse en 2010 (-0,2%). Ce public, un peu plus âgé que le précédent, présente des caractéristiques relativement différentes. En effet, ce sont majoritairement des femmes (55,1%) avec un niveau de formation sensiblement supérieur. Seulement 10,1% ont un niveau de formation faible (niveaux Vbis et VI). Près d'un jeune sur deux (49,1%) de 20 à 24 ans a un niveau

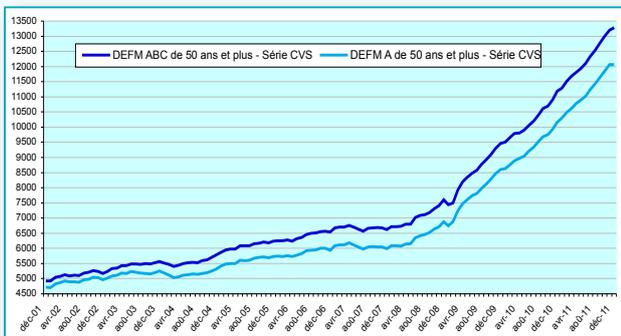
baccalauréat ou un niveau supérieur.

La hausse des demandeurs d'emploi âgés de 25 à 29 ans est relativement modérée parmi «le public jeune» en 2011 (+1,2%). Cette population, majoritairement féminine et relativement bien formée, se distingue des deux catégories de jeunes précédentes par une plus grande importance du nombre de demandeurs d'au moins un an. En effet, 44,1% des jeunes de 25 à 29 ans qui souhaitent occuper un emploi sont à sa recherche depuis au moins un an fin 2011.

Pour les jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) demeure très élevé et se distingue particulièrement du taux global (22,6% en juin 2011 pour l'ensemble de la population contre 24,2% en juin 2010). En effet, en juin 2010, il atteint 52,9%, en baisse néanmoins sur un an (56,5%).

IV – LES SENIORS DEMANDEURS D'EMPLOI

La demande d'emploi des 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (Données CVS)



Source : DIECCTE, Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors) sont en nette augmentation en 2011 (+18,7% en catégories ABC à fin décembre après +18,4% en 2010). Le marché du travail de ce public s'est constamment dégradé depuis 2001 et le nombre d'inscrits n'a pas cessé de croître à partir de cette date. Mais entre 2001 et 2007, la dégradation était restée

«contenue». Depuis 2008, le nombre de seniors inscrits à Pôle emploi a beaucoup augmenté, à un rythme extrêmement rapide. Les seniors sont la seule catégorie de demandeurs à connaître une croissance régulière à deux chiffres depuis 2008. La fin des dispositifs de pré-retraite, la fin des dispenses de recherche d'emploi et le vieillissement de la population inscrite à pôle emploi dans un contexte économique difficile pour l'emploi expliquent cette forte augmentation.

La hausse de la demande d'emploi senior est relativement forte pour les femmes comme pour les hommes en 2011 (femmes +18,0%, hommes +19,6%). Les femmes seniors, plus nombreuses (57,3% de la demande d'emploi de longue durée senior), sont aussi plus souvent que les hommes inscrites en demande d'emploi de longue durée (68,8% des femmes de 50 ans ou plus sont inscrites depuis au moins un an à Pôle emploi, 63,7% des hommes de 50 ans et plus sont dans ce cas).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi (catégorie ABC)

	2001		2011			
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2011/2010	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	2 126	5 481	+19,6%	63,7%	5,2%	58,7%
Femmes	2 422	6 839	+18,0%	68,8%	4,6%	57,0%
Ensemble	4 548	12 320	+18,7%	66,5%	4,9%	57,8%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

En 2011, le taux de chômage des seniors au sens du BIT atteint 11,9% mais baisse sur un an (13,9% en 2010). Signalons que certains «inactifs» non considérés comme chômeurs au sens du BIT souhaiteraient travailler mais sont soit découragés par la situation économique (et ne faisant pas de recherche), soit indisponibles pour d'autres raisons (familiales, santé....). La difficulté des seniors ne réside pas

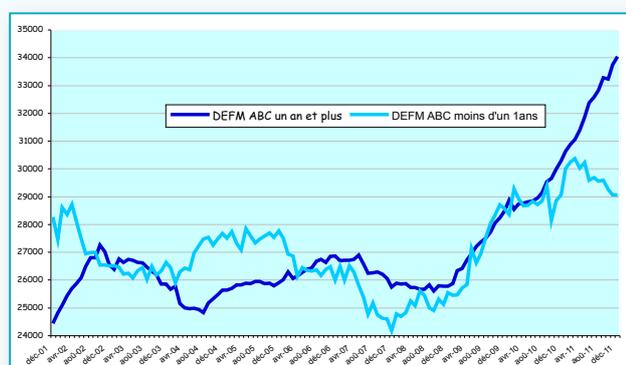
tant dans un niveau de chômage excessif (en comparaison d'autres «catégories» de population, les jeunes, les femmes...) mais plutôt dans la difficulté à se maintenir sur le marché de l'emploi (avec l'âge) ou à retrouver un emploi après une perte d'emploi passé un certain âge. Deux tiers des inscrits à pôle emploi de 50 ans et plus le sont d'ailleurs depuis un an ou plus.

V – LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE (DELD) ²

En 2011, plus de la moitié des inscrits (53,7%) est demandeur d'emploi de longue durée contre 37,9% dans l'hexagone. Hors Îles du Nord, ce taux atteint même 55,0%. La hausse du taux d'inscrits en longue durée en 2011 (+2,9 points en catégories ABC) s'accompagne d'une augmentation de la

demande d'emploi de longue durée en niveau (+ 3 758). La demande d'emploi de longue durée (DELD) augmente ainsi de 12,4% en 2011 (après +6,3% en 2010), pour s'établir à 34 050 demandes dans un contexte de baisse des entrées à Pôle emploi.

La demande d'emploi de longue durée (un an et plus, données CVS)



Source : DIECCTE, Pôle emploi

En Guadeloupe, un taux important de demandes d'emploi de longue durée est une constante. Depuis le début des années 2000, le taux de DELD a oscillé autour de 50,0%, descendant en dessous certaines années. En 2011, ce taux atteint néanmoins un niveau record.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi ABC de longue durée

	2001	2011						
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2011/2010	Part des femmes	part des - 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
DELD 1 à 2 ans	10 502	13 487	+11,8%	57,4%	11,4%	17,2%	13,6%	28,4%
DELD 2 à 3 ans	4 669	6 964	+14,7%	58,5%	6,8%	23,2%	10,3%	34,1%
DELD 3 ans et +	9 231	13 599	+11,9%	63,4%	2,2%	31,4%	6,7%	41,0%
Ensemble des DELD	24 402	34 050	+12,4%	60,0%	6,8%	24,1%	10,2%	34,6%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

La forte progression de la demande d'emploi de longue durée s'observe quelle que soit la durée d'inscription mais avec des nuances. La hausse la plus forte concerne la catégorie de demandeurs d'emploi de longue durée de deux ans à moins de trois ans d'inscription (+14,7%), tout comme en 2010 (+7,5%). Dans une moindre mesure, la catégorie de demandeurs de un à deux ans d'inscription ne croît «que» de 11,8% (contre +6,3% un an plus tôt). Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de trois ans d'inscription

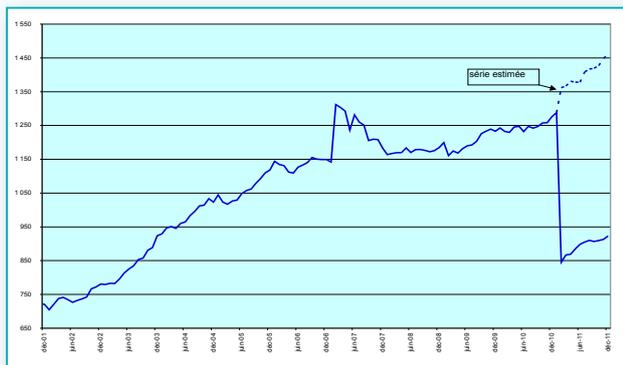
n'augmente «que» de 11,9%. Cette «catégorie» avait vu ses effectifs en hausse de 5,7% en 2010.

Les facteurs «aggravants» du chômage de longue durée sont le faible niveau de formation, le sexe et l'âge. En effet, les 50 ans et plus sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi de longue durée. Il en est de même pour les femmes et pour les demandeurs de niveaux de formation V bis et VI (sans diplôme).

² Il s'agit de personnes inscrites à pôle emploi pendant au moins 12 mois sans interruption

VI – LES DEMANDEURS D'EMPLOI « TRAVAILLEURS HANDICAPÉS »

La demande d'emploi TH Catégories ABC (données CVS)



Source : DIECCTE, Pôle emploi

En Guadeloupe, la demande d'emploi «Handicapé» représente 948 demandes fin 2011 contre 1 300 demandes en 2010 en données brutes (catégories ABC). Cette baisse de 27,1% sur un an n'est que «technique» et est liée à la gestion du système d'information. Néanmoins, les principales caractéristiques de la population handicapée demeurent et n'interdisent pas d'en faire l'analyse. Les demandes d'emploi handicapées représentent globalement une faible part de l'ensemble de la demande d'emploi en Guadeloupe et cette part est inférieure à celle observée en moyenne nationale. Compte tenu d'un marché du travail guadeloupéen structurellement difficile, les personnes en situation de handicap

à la recherche d'un emploi ont une propension plus forte à ne pas s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'accompagnement des demandeurs d'emplois handicapés (tout comme celui des travailleurs handicapés plus généralement) mériterait peut être d'être renforcé pour augmenter les possibilités d'insertion de ce public et lui permettre d'accéder davantage à l'emploi. Les taux d'activité et d'emploi des personnes handicapées sont particulièrement faibles. La croissance de la demande d'emploi «travailleur handicapé (TH) entre 2001 et 2010 ne reflète pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public mais souligne peut-être une volonté plus forte des demandeurs handicapés de s'inscrire grâce aux structures dédiées qui encouragent les sans emploi à effectuer des démarches d'inscription à Pôle emploi.

Il y a à peu près autant de femmes que d'hommes handicapés inscrits à Pôle emploi. La part des jeunes est faible (4,1%), celle des 50 ans et plus est importante et atteint 28,7% en légère hausse. Les demandeurs d'emploi handicapés cumulent les difficultés :

Une forte proportion des demandeurs ont un niveau de formation faible. 38,1% des demandeurs ont un niveau équivalent à celui de fin de collège (4ème, 3ème) mais seulement 5,9% ont un niveau au moins égal à Bac+2. Le chômage de longue durée touche fortement les demandeurs handicapés (62,4%), ce qui rend leur employabilité encore plus difficile.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés (catégories ABC)

	2001	2011						
	au 31/12	au 31/12	Evolution 2011/2010	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 an et +	Part des niveaux de formation I à III	Part des niveaux de formation Vbis et VI
Hommes	331	484	-26,4%	4,5%	27,5%	61,0%	4,8%	38,2%
Femmes	364	464	-27,7%	3,7%	30,0%	64,0%	7,1%	37,9%
Ensemble	695	948	-27,1%	4,1%	28,7%	62,4%	5,9%	38,1%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

VII – LES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LE NIVEAU DE FORMATION

Les demandeurs d'emploi ont pour la plus grande part un niveau de formation CAP BEP (37,7%). Ils sont 30,4% à avoir atteint au moins un niveau Bac et 12,2% à avoir un niveau supérieur fin 2011. Ainsi, le diplôme, dans une certaine mesure, semble protéger les demandeurs du chômage. Sans surprise, les demandeurs d'emploi les plus jeunes ont un niveau de formation plus élevé. 45,0% des demandeurs de moins de 25 ans ont atteint au moins le niveau Bac. 41,7% ont un niveau de formation CAP-BEP. L'effet de génération joue à plein, les populations les plus jeunes de Guadeloupe sont scolarisées plus longtemps que leurs aînés. Il est assez logique de retrouver un meilleur niveau de formation également parmi les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi. A l'inverse, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ne sont que 13,1% à avoir atteint au moins le niveau Bac. Ils ont en grande partie atteint au moins le niveau de formation CAP-BEP (29,0%), mais la majorité d'entre eux ne dispose que d'un niveau BEPC ou inférieur.

Si avoir une bonne formation est un atout, cela ne compense

pas entièrement les difficultés d'insertion qui touchent les plus jeunes. Ainsi, chez les moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi, qui représentent 13,2% des demandeurs, ceux ayant atteint un niveau de formation compris entre le baccalauréat et la licence sont nettement surreprésentés (ils représentent 21,6% de tous les demandeurs à ces niveaux de formation). Ceux des jeunes ayant atteint un niveau de formation CAP-BEP semblent mieux s'insérer et ne représentent que 14,6% des demandeurs inscrits à Pôle emploi pour ce niveau. Mais il est possible qu'une poursuite des études des plus jeunes titulaires de CAP-BEP influence ce ratio. Finalement, parmi les jeunes, les plus diplômés, de niveau 3ième cycle ou diplôme d'ingénieur semblent être les plus protégés et sont les moins représentés à Pôle emploi, soit 8,0% (la mobilité et la formation à l'étranger peuvent aussi impacter le ratio). Pour les niveaux de formation les plus faibles (niveaux Vbis et VI), la poursuite des études et les dispositifs de soutien (politique de l'emploi) peuvent aussi expliquer la très nette sous représentation des plus jeunes. Les femmes et les plus

jeunes sont surreprésentés sur les niveaux de formation les plus élevés, les seniors et les DELD sur les niveaux les plus faibles.

Le taux de chômage au sens du BIT demeure étroitement lié au niveau de formation. À 33,0% en juin 2011, le taux de

chômage des actifs sans diplôme est trois fois plus élevé que celui des BAC+2 (9,9%) selon l'enquête emploi de l'Insee. Pour les plus jeunes sans diplôme, le taux de chômage atteint même des sommets en Guadeloupe (62,5%). Le diplôme reste un rempart pour se protéger du chômage.

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon le niveau de formation

	2001		2011					
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des jeunes de moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +
Niveaux I et II (Bac +4 et plus)	1 132	2,2%	2 828	4,5%	67,4%	8,0%	9,4%	43,4%
Niveau III (Bac +2)	2 540	4,9%	4 895	7,7%	66,5%	17,2%	6,8%	45,7%
Niveau IV (Bac)	6 956	13,3%	11 568	18,2%	65,5%	23,4%	8,7%	47,7%
Niveau V (BEP-CAP)	19 170	36,7%	23 929	37,7%	55,2%	14,6%	14,9%	55,4%
Vbis (CEP SES BEPC)	6 395	12,2%	7 320	11,5%	59,6%	8,8%	28,2%	60,2%
Niveau VI (1er cycle 2ème degré)	14 011	26,8%	12 642	19,9%	53,8%	2,5%	40,0%	58,3%
Non ventilés	2 064	3,9%	239	0,4%	48,5%	62,8%	8,4%	15,9%
TOTAL	52 268	100,0%	63 421	100,0%	58,7%	13,2%	19,4%	53,7%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

VIII – LES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

En 2011, les demandeurs d'emploi se concentrent encore et surtout dans la catégorie des employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Plus d'un demandeur d'emploi sur deux est inscrit comme employé qualifié (50,8%). Et, plus d'un demandeur sur quatre est inscrit comme employé non qualifié (27,3%). Ainsi, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi relèvent de la catégorie des employés (78,1%). En revanche, très peu de demandeurs d'emploi sont inscrits comme cadres. Seulement 2,0% des inscrits sont répertoriés dans la catégorie cadres.

Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs en catégorie d'employé. En effet, 69,6% des demandeurs d'emplois inscrits comme employés qualifiés ou non qualifiés sont des femmes. On ne rencontre par contre que peu de femmes en recherche d'emploi chez les ouvriers qualifiés ou spécialisés et les manœuvres.

Les demandeurs d'emploi seniors sont engagés dans une recherche emploi plus large, s'inscrivant comme demandeur tout aussi bien en tant qu'ouvrier, employé, TAM⁽³⁾ ou cadre (la répartition étant relativement plus homogène avec une nette surreprésentation chez les ouvriers).

Parmi les 1 300 cadres inscrits à Pôle emploi (soit 2,0% des

demandeurs), deux sur cinq le sont depuis au moins un an (48,2% contre 44,9% en 2010). Ainsi, cette catégorie socioprofessionnelle est moins confrontée au chômage de longue durée. Les agents de maîtrise et techniciens enregistrent également une proportion de durée d'inscription supérieure ou égale à un an plus faible (48,6%) que les autres catégories. Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, plus d'un demandeur d'emploi sur deux (53,7%) est inscrit depuis un an et plus à Pôle emploi.

Les demandeurs à niveau de formation élevé (niveaux de formation I à III) se positionnent relativement plutôt sur des postes qualifiés de cadres ou d'agents de maîtrise puis sur des postes d'employés qualifiés. Mais compte tenu des métiers offerts dans l'économie locale où la majorité des actifs est employé, ils se positionnent en «volume» d'abord sur des postes d'employés qualifiés (4 603 demandes). Les moins qualifiés (niveaux Vbis et VI) se positionnent fortement sur des postes de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé. En volume, ils sont néanmoins présents à parts égales entre employé qualifiés et non qualifiés (près de 15 000 demandes).

⁽³⁾ Technicien et agent de maîtrise

Caractéristiques de la demande d'emploi ABC selon la catégorie socioprofessionnelle

	2001		2011							
	au 31/12	Structure	au 31/12	Structure	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	part des niveaux de formation I à III	part des niveaux de formation Vbis et VI
Manœuvres	2 909	5,6%	2 278	3,6%	14,1%	16,2%	21,8%	54,8%	0,5%	62,1%
Ouvriers spécialisés	3 342	6,4%	3 083	4,9%	15,0%	11,3%	23,3%	55,0%	1,6%	50,1%
Ouvriers qualifiés	4 543	8,7%	4 681	7,4%	4,0%	5,5%	31,7%	55,9%	1,5%	39,8%
Employés non qualifiés	11 813	22,6%	17 303	27,3%	71,2%	18,8%	15,3%	51,9%	4,9%	43,2%
Employés qualifiés	25 259	48,3%	32 236	50,8%	68,8%	10,7%	19,3%	55,2%	14,3%	23,2%
Agents										
Maîtrises										
Techniciens	1 157	2,2%	1 887	3,0%	42,7%	10,6%	17,4%	48,6%	60,1%	3,1%
Cadres	949	1,8%	1300	2,0%	45,2%	1,8%	29,2%	48,2%	72,5%	3,1%
Non ventilés	2 296	4,4%	653	1,0%	54,7%	73,2%	5,4%	26,6%	8,9%	13,9%
TOTAL	52 268	100,0%	63 421	100,0%	58,7%	13,2%	19,4%	53,7%	12,2%	31,5%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

IX – LES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR ZONE D'EMPLOI ET COMMUNE

La hausse de la demande d'emploi de catégories ABC en 2010 concerne toutes les communes de Guadeloupe et les Îles du Nord sauf la Désirade. Les variations d'une commune à une autre peuvent être d'amplitudes très diverses. La demande d'emploi diminue de 2,7% à la Désirade mais Vieux-Fort voit sa population de demandeurs d'emploi augmenter de 15,7% sur un an.

Dans les Îles du Nord, la demande d'emploi augmente de 3,6% sur un an, de 5,7% à Saint-Barthélemy et de 3,5% à Saint-Martin. Sans les Îles du Nord qui connaissent une évolution moins mauvaise qu'en Guadeloupe en 2011 (ce n'était pas le cas en 2010), l'augmentation dans l'archipel guadeloupéen stricto sensu atteint 6,6% (contre 6,4% îles du Nord comprises).

Au niveau des territoires, exception faite des Îles du Nord, ce sont les communes de la zone d'emploi de Basse-Terre qui résistent le mieux en 2011 à la montée de la demande d'emploi. La demande d'emploi croît dans la zone d'emploi de Basse-Terre de 5,5% et on compte 9 084 demandeurs en catégories ABC (non ventilés exclus). Les fortes hausses en proportion dans la zone concernent

Vieux-Fort (+15,7%), Gourbeyre (+12,6%) ou Terre-de-Bas (+8,6%). A l'inverse, Terre-de-Haut (stable), Baillif (+1,7%) ou Vieux-Habitants (+1,9%) contiennent la hausse.

Dans la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre, qui regroupe une grande partie de la Basse-Terre et de la Grande-Terre, l'augmentation de la demande d'emploi atteint 6,3%, pour 35 977 demandeurs en catégories ABC soit 61,0% des demandes de Guadeloupe. Petit-Bourg (+10,7%), Deshaies (+9,8%) et Le Lamentin (+9,7%) sont les communes les plus touchées relativement. Le Gosier (+1,6%) limite la progression de la demande d'emploi.

En Est-Grande-Terre, la demande d'emploi augmente de 7,7%. Toutes les communes enregistrent des hausses sensibles. Les plus importantes concernent Port-Louis (+10,9%), Saint-François (+9,6%) et Sainte-Anne (+7,9%) A Marie-Galante seule, la hausse de la demande atteint +10,6%. Grand-Bourg, qui regroupe plus de la moitié des demandeurs de l'île, contribue en grande partie à la hausse (+11,2%). Capesterre de Marie-Galante enregistre par ailleurs une montée importante de la demande d'emploi en 2011 (+12,7%).

La demande d'emploi de catégories ABC par zone d'emploi en décembre 2011

	2001		2011							
	au 31/12	au 31/12	Evolution	Part des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des 50 ans et +	Part des DELD 1 ans et +	part des niveaux de formation I à III	part des niveaux de formation Vbis et VI	
Basse-Terre	8709	9 084	5,5%	56,8%	12,6%	21,2%	57,0%	9,9%	31,4%	
Pointe-à-Pitre	30325	35 977	6,3%	59,3%	13,5%	18,5%	54,5%	13,2%	29,8%	
Est-Grande-Terre	9466	12 483	7,7%	56,7%	13,2%	19,7%	56,3%	11,7%	32,4%	
Marie-Galante	1487	1 400	10,6%	60,7%	11,2%	20,3%	46,5%	6,9%	36,9%	
Non ventilés	91	149	15,5%	55,0%	38,3%	7,4%	34,2%	24,8%	7,4%	
Guadeloupe	50 078	59 093	6,6%	58,4%	13,3%	19,2%	55,0%	12,2%	30,7%	
Îles du Nord	2190	4 328	3,6%	62,2%	12,2%	22,8%	35,4%	11,5%	42,4%	
Guadeloupe et IDN	52 268	63 421	6,4%	58,7%	13,2%	19,4%	53,7%	12,2%	31,5%	

Contours des zones d'emploi de 2011

Source : DIECCTE, Pôle emploi

La situation des 50 ans et plus (seniors) est particulièrement préoccupante. Ces derniers enregistrent une augmentation de la demande d'emploi à deux chiffres dans toutes les communes de Guadeloupe et Îles-du-Nord sauf au Gosier, à Pointe-à-Pitre et à Terre-de-Bas. Dans trois communes, la

hausse dépasse même les 30% sur un an.

La demande d'emploi de longue durée a progressé dans toutes les communes sauf aux Saintes et à Saint-Barthélemy. Vingt deux communes sur 34 (avec les Îles du Nord) enregistrent une hausse à deux chiffres en 2011.

La demande d'emploi de catégories ABC par commune en décembre 2011

	Total		Femmes		Moins de 25 ans		50 ans et plus		DELD		Niveaux I à III		Niveaux Vbis et VI	
	2011	evo 11/10	2011	evo 11/10	2011	evo 11/10	2011	evo 11/10	2011	evo 11/10	2011	evo 11/10	2011	evo 11/10
ABYMES(LES)	9379	+6,4%	5611	+5,4%	1312	+5,3%	1664	+23,5%	5246	+15,4%	1078	+3,1%	2998	+6,9%
ANSE-BERTRAND	721	+4,6%	381	+1,3%	91	-9,9%	171	+31,5%	398	+3,1%	77	+16,7%	244	+9,4%
BAIE-MAHAULT	3328	+5,8%	2091	+7,2%	460	+13,3%	555	+15,9%	1760	+16,9%	632	+7,7%	767	+1,9%
BAILLIF	836	+1,7%	482	-1,2%	114	+4,6%	178	+17,1%	496	+6,2%	73	-5,2%	269	-3,2%
BASSE-TERRE	1879	+5,5%	1081	+4,4%	235	+2,2%	398	+12,4%	1095	+11,4%	153	-1,9%	672	+6,2%
BOUILLANTE	1139	+5,9%	671	+8,9%	143	-2,7%	243	+22,1%	593	+10,6%	97	+24,4%	336	+0,6%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	2982	+4,4%	1679	+4,4%	423	+4,7%	627	+13,2%	1695	+12,0%	258	+13,2%	1059	+1,0%
CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE	373	+12,7%	236	+27,6%	32	-31,9%	77	+24,2%	169	+13,4%	31	+121,4%	143	+14,4%
GOURBEYRE	1219	+12,6%	714	+14,1%	160	+12,7%	258	+24,0%	705	+21,3%	127	+21,0%	360	+7,5%
DESIRADE(LA)	213	-2,7%	118	+0,0%	34	+3,0%	40	+29,0%	147	+9,7%	10	-16,7%	100	-5,7%
DESHAIES	630	+9,8%	351	+10,7%	88	+44,3%	138	+27,8%	354	+12,4%	59	+28,3%	177	-2,2%
GRAND-BOURG	734	+11,2%	448	+14,9%	84	+2,4%	143	+24,3%	332	+17,7%	55	+10,0%	260	+7,4%
GOSIER(LE)	3822	+1,6%	2244	+3,4%	462	-0,2%	698	+5,6%	1998	+9,7%	684	+8,9%	1094	+1,5%
GOYAVE	1045	+6,9%	687	+8,7%	123	+20,6%	179	+15,5%	543	+6,1%	137	+5,4%	271	-4,9%
LAMENTIN	2225	+9,7%	1299	+8,7%	292	+7,7%	477	+33,2%	1203	+15,2%	286	+9,2%	636	+8,2%
MORNE-A-L'EAU	2796	+7,5%	1646	+7,2%	388	+9,0%	533	+24,8%	1655	+17,5%	354	+11,7%	856	+3,8%
MOULE(LE)	3406	+7,3%	1921	+8,2%	452	+4,4%	629	+19,6%	1967	+15,6%	377	+14,2%	1051	+3,4%
PETIT-BOURG	2616	+10,7%	1580	+10,6%	330	+12,6%	466	+20,4%	1321	+11,4%	475	+17,9%	649	+9,3%
PETIT-CANAL	1253	+5,6%	710	+8,4%	175	+0,0%	228	+15,7%	748	+12,5%	121	+11,0%	422	+4,5%
POINTE-A-PITRE	2765	+5,4%	1633	+4,3%	381	+4,4%	473	+9,5%	1482	+8,6%	359	-2,2%	775	+2,9%
POINTE-NOIRE	1108	+10,0%	622	+11,5%	183	+29,8%	225	+33,9%	601	+14,7%	80	+3,9%	358	+8,5%
PORT-LOUIS	968	+10,9%	571	+9,0%	125	+9,6%	179	+25,2%	548	+11,2%	87	+24,3%	315	+14,1%
SAINT-CLAUDE	1156	+4,3%	638	-0,2%	165	+15,4%	234	+15,8%	671	+16,7%	172	+6,8%	310	-1,6%
SAINT-FRANCOIS	2457	+9,6%	1374	+7,4%	308	+12,8%	475	+19,6%	1323	+7,4%	349	+15,9%	758	+5,3%
SAINT-LOUIS	293	+6,5%	166	+15,3%	41	+17,1%	64	+28,0%	150	+17,2%	11	-38,9%	113	+5,6%
SAINTE-ANNE	3465	+7,9%	2007	+8,6%	462	+14,6%	732	+20,4%	1898	+14,8%	439	+10,9%	1155	+7,6%
SAINTE-ROSE	3281	+5,9%	1904	+2,2%	423	+3,7%	625	+23,8%	1755	+10,4%	331	+6,4%	1068	+5,2%
TERRE-DE-BAS	88	+8,6%	45	+4,7%	13	-7,1%	16	+6,7%	49	+0,0%	3	-25,0%	42	+7,7%
TERRE-DE-HAUT	146	+0,0%	76	-2,6%	11	-26,7%	40	+17,6%	81	-1,2%	20	-9,1%	62	+19,2%
TROIS-RIVIERES	1183	+4,8%	664	+4,6%	146	+15,0%	259	+15,1%	678	+10,8%	135	+9,8%	326	-1,2%
VIEUX-FORT	236	+15,7%	125	+15,7%	26	-7,1%	43	+10,3%	143	+15,3%	23	+35,3%	64	+10,3%
VIEUX-HABITANTS	1202	+1,9%	661	+0,3%	129	-3,0%	256	+11,3%	664	+5,7%	95	+13,1%	407	-0,7%
SAINT-MARTIN	4086	+3,5%	2534	+3,1%	508	+3,0%	940	+13,1%	1465	+5,9%	416	+0,0%	1795	+3,5%
SAINT-BARTHELEMY	242	+5,7%	160	+0,0%	20	-13,0%	46	+27,8%	51	-27,1%	82	+22,4%	39	+11,4%
Non ventilés	149	+15,5%	82	+41,4%	57	+111,1%	11	-31,3%	66	+32,0%	37	+54,2%	11	-45,0%
Ensemble	63421	+6,4%	37212	+6,2%	8396	+7,1%	12320	+18,7%	34050	+12,4%	7723	+8,7%	19962	+4,4%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

X – LES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES ILES DU NORD

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC s'établit à 4 086 fin 2011 à Saint-Martin. C'est 3,5% de plus que fin 2010. Les femmes représentent une part importante de la demande d'emploi à Saint-Martin. Près de deux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur trois sont des femmes (62,0%) même si cette proportion baisse très légèrement depuis 2007. En 2011 comme en 2010, les hommes ont connu une plus forte augmentation de la demande d'emploi que les femmes (+4,1 contre 3,1% respectivement). Les deman-

deurs seniors (50 ans et plus) sont chaque année plus nombreux, leur nombre augmente de 13,1% en 2011. Ils représentaient 10,8% de la demande en 2001. Dix ans plus tard, ce taux atteint 23,0% alors même que la demande globale a doublé. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-Martin qu'en Guadeloupe et concerne une demande sur trois (35,9% fin 2011). Les faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont par contre plus fortement représentés qu'en Guadeloupe (une dizaine de points de plus).

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Martin

Au 31/12	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	1986	2478	2481	3027	3011	3132	2891	3109	3 707	3 949	4 086
Part des femmes / DEFM ABC	58,3%	58,4%	67,7%	61,2%	63,2%	64,1%	65,7%	65,2%	63,2%	62,2%	62,0%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	9,9%	11,4%	13,7%	12,1%	11,5%	11,7%	13,0%	12,3%	14,5%	12,5%	12,4%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	10,8%	11,3%	14,6%	13,3%	14,6%	14,6%	15,1%	17,5%	19,2%	21,0%	23,0%
Part des DELD / DEFM ABC	18,8%	27,0%	35,1%	30,5%	30,9%	30,7%	32,5%	30,1%	29,8%	35,0%	35,9%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	13,4%	10,8%	14,4%	11,1%	10,1%	11,4%	12,0%	10,6%	10,5%	10,5%	10,2%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	42,6%	47,3%	51,5%	46,4%	47,7%	46,0%	43,6%	44,6%	43,2%	43,9%	43,9%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC fin 2011 est de 242 à Saint-Barthélemy. C'est 5,7% de plus que fin 2010. Les femmes représentent une part très importante de la demande d'emploi à Saint-Barthélemy. Depuis 2001, entre six et sept demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur dix sont des femmes. En 2011, le nombre de femmes reste stable alors que le nombre d'hommes inscrits à Pôle emploi augmente de 18,8%. Le nombre de jeunes baisse de 13,0% en 2011, celui des 50 ans et plus augmente de 27,8%. La demande d'emploi de longue durée est moins fréquente à Saint-

Barthélemy qu'en Guadeloupe et concerne moins d'une demande sur trois (27,3% fin 2011 en baisse de 3,3 points). Les demandes de faibles niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) sont très faiblement représentées en comparaison de la Guadeloupe ou de Saint-Martin (16,1%). Les demandes émanant des plus forts niveaux de formation (niveaux I à III) sont très présentes (33,9% des demandes) et augmentent de 22,4% sur un an. Les fluctuations annuelles peuvent être très fortes à Saint-Barthélemy compte tenu de la faiblesse des effectifs concernés.

Part des principales catégories de demande d'emploi ABC à Saint-Barthélemy

Au 31/12	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	204	221	276	211	178	170	147	137	196	229	242
Part des femmes / DEFM ABC	67,2%	61,5%	63,8%	64,9%	65,7%	62,4%	69,4%	69,3%	62,2%	69,9%	66,1%
Part des - 25 ans / DEFM ABC	4,4%	4,1%	9,8%	6,2%	3,9%	4,7%	4,8%	5,8%	5,1%	10,0%	8,3%
Part des 50 ans et+ / DEFM ABC	11,8%	11,8%	10,9%	12,3%	12,9%	14,1%	12,2%	19,7%	19,4%	15,7%	19,0%
Part des DELD / DEFM ABC	32,4%	34,8%	22,8%	30,8%	28,7%	26,5%	31,3%	35,8%	30,6%	30,6%	27,3%
Part des niveaux I à III / DEFM ABC	16,2%	17,2%	19,9%	27,0%	23,6%	21,2%	23,8%	24,1%	26,5%	29,3%	33,9%
Part des niveaux Vbis & VI / DEFM ABC	16,2%	14,5%	18,8%	23,7%	20,2%	20,0%	17,7%	19,0%	17,3%	15,3%	16,1%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

XI – LES CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI (CATÉGORIES ABCDE)

Le fort accroissement des catégories BCDE ces dernières années a modifié la répartition des catégories de demandeurs. 10 529 demandeurs sont inscrits dans ces catégories fin 2011. Ainsi, la part de la catégorie A qui représentait 91,5% des demandes d'emploi fin 2001 a perdu 7 points et affiche désormais une proportion de 84,4% de l'ensemble des demandes.

En revanche, les demandeurs inscrits ayant occupé une activité réduite de moins de 78 heures (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C) ont augmenté sensiblement et de façon continue depuis 2000. En 2011, les demandes de catégorie B augmentent de 11,4%, celles de catégories C de 3,8%. Les catégories B et C représentent 9,6% de l'ensemble des demandes d'emploi fin 2011 contre 6,5% fin 2001. La catégorie D qui concerne les demandeurs d'emploi sans emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi a presque triplé son effectif depuis 2001 en passant à 1 640 demandes. La catégorie E, qui concerne les demandeurs d'emploi en emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, enregistre quant à elle un accroissement de 395,0% entre 2001 et 2011 (bien que l'effectif diminue de 17,8% en 2011). Au sein de celle-ci se trouvent principalement les bénéficiaires d'emplois aidés. Cette augmentation relève principalement d'une gestion

administrative différente des demandeurs emplois inscrits à Pôle emploi occupant un emploi aidé. Au début des années 2000, beaucoup d'entre eux étaient encore inscrits en catégorie A, B ou C alors qu'ils figurent désormais en catégorie E.

Les femmes sont surreprésentées en catégories B et C (demandeurs d'emploi avec activité réduite de moins ou plus de 78 heures). Les demandeurs jeunes sont surreprésentés en catégorie D. Cette catégorie regroupe des demandeurs qui peuvent être en stage ou en formation par ailleurs. Les seniors sont surreprésentés en catégorie B. Les demandeurs de longue durée sont surreprésentés en catégorie C. Les demandeurs de niveau de formation élevé (niveaux I à III) sont très nettement surreprésentés en catégories B, C, D, E. Ces catégories regroupent les demandeurs d'emploi disposant déjà d'une activité occasionnelle ou réduite de plus ou moins 78 heures (B et C) ou non tenus de faire des actes positifs de recherche (en stage, en formation, en maladie) ou en emploi aidé. Cela montre une précarité accrue des plus diplômés, souvent jeunes et leurs difficultés d'insertion. On observe par contre une sous-représentation des bas niveaux de formation (niveaux Vbis et VI) dans ces catégories, particulièrement en catégories D et E.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon la catégorie (Données brutes)

	2001		2011								
	au 31/12	structure	au 31/12	structure	Evolution 2011/2010	Part des femmes	Part des jeunes	Part des 50 ans et +	Part des DELD	Part des niveaux I-III	Parts des niveaux VbVI
Catégorie A	48 820	91,5%	56 926	84,4%	+6,3%	57,7%	13,5%	19,7%	53,2%	11,0%	32,7%
Catégorie B	1 249	2,3%	2 740	4,1%	+11,4%	72,0%	11,0%	21,3%	54,0%	20,5%	25,3%
Catégorie C	2 199	4,1%	3 755	5,6%	+3,8%	62,6%	11,1%	13,8%	61,1%	23,4%	17,8%
Catégories A,B,C	52 268	98,0%	63 421	94,0%	+6,4%	58,7%	13,2%	19,4%	53,7%	12,2%	31,5%
Catégorie D	583	1,1%	1 640	2,4%	-14,4%	57,9%	13,6%	13,2%	3,5%	24,3%	15,2%
Catégorie E	484	0,9%	2 394	3,5%	-17,8%	57,8%	13,8%	11,6%	17,8%	21,1%	19,0%
Toutes catégories	53 335	100,0%	67 455	100,0%	+4,6%	58,6%	13,3%	19,0%	51,2%	12,8%	30,6%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

XII – LES FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES DEMANDES D'EMPLOI

Evolution des demandes d'emploi enregistrées selon le motif d'inscription (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
DEE	58 582	53 206	55 542	58 141	59 691	59 643	58 123	56 692	60 557	64 055	61 671
Licenciement économique	4,5%	4,6%	4,5%	4,5%	4,6%	3,5%	3,2%	3,5%	3,9%	2,9%	3,0%
Autre licenciement	4,7%	5,8%	5,9%	5,5%	5,5%	6,0%	6,0%	5,7%	5,0%	4,3%	4,2%
Démission	3,9%	4,0%	3,5%	3,4%	2,9%	3,0%	3,1%	3,0%	2,6%	2,4%	2,1%
Fin de contrat et de mission d'intérim	23,4%	22,6%	23,5%	21,5%	20,2%	18,3%	17,0%	19,1%	19,1%	18,0%	18,8%
Reprise d'activité après interruption	1,6%	2,9%	2,5%	1,5%	1,5%	1,7%	2,6%	3,2%	4,1%	5,0%	5,4%
1ère entrée	17,9%	17,4%	16,9%	16,0%	14,8%	14,7%	13,6%	12,8%	14,2%	14,4%	12,1%
Autres cas	44,1%	42,7%	43,1%	47,7%	50,6%	52,9%	54,4%	52,7%	51,2%	52,9%	54,5%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DIECCTE, Pôle emploi

En 2011, le total des inscriptions à Pôle emploi a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente (-3,7% après +5,7% en 2010). Ils sont 61 671 entrants à Pôle emploi dans

l'année. Dans plus d'un cas sur deux (54,5%), le motif d'inscription n'est pas renseigné (Autres cas).

Evolution des demandes d'emploi sorties selon le motif de sortie (flux cumulés en catégories ABC)

Au 31/12	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
DES	59 723	51 706	55 726	56 905	58 941	59 609	60 823	54 785	54 806	61 658	57 729
Reprise emploi	9,6%	12,1%	10,9%	9,3%	8,7%	9,6%	10,3%	11,2%	9,4%	9,4%	9,4%
Entrée en stage	2,8%	4,6%	4,8%	4,9%	2,9%	2,6%	1,9%	2,2%	2,9%	4,2%	3,2%
Arrêt de recherche	4,5%	5,4%	4,9%	5,0%	4,6%	4,6%	4,1%	3,5%	2,5%	2,1%	3,0%
Radiation administrative	0,8%	3,5%	5,6%	4,8%	5,0%	3,6%	2,2%	1,6%	0,7%	1,2%	2,3%
Absence au contrôle	72,5%	64,7%	65,1%	66,0%	68,6%	68,9%	71,0%	69,5%	71,8%	70,9%	68,8%
Changement d'ALE	2,6%	2,7%	3,4%	3,9%	4,0%	3,6%	3,1%	3,6%	4,2%	4,2%	4,7%
Autres cas de sortie	7,1%	7,1%	5,3%	6,0%	6,3%	7,2%	7,4%	8,4%	8,4%	8,1%	8,6%
Total	100,0%										

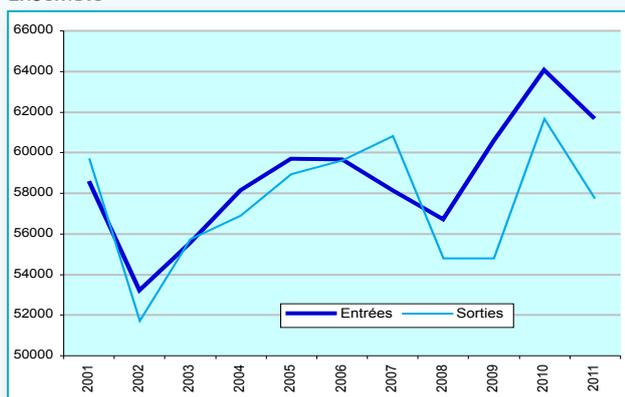
Source : DIECCTE, Pôle emploi

En 2011, les sorties de Pôle emploi sont en baisse de 6,4% après une forte hausse en 2010 et atteignent le chiffre de 57 729, un niveau « en ligne » avec ce qu'on observait les années passées. Les absences au contrôle constituent près de sept sorties sur dix et rendent, de part leur importance, difficile une analyse précise des causes de sortie de Pôle Emploi. Les absents au contrôle sont des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur inscription. Du coup, pour ces personnes, il est difficile de connaître la raison pour laquelle ils ne

souhaitent pas maintenir leur inscription auprès de Pôle emploi même si, a priori, il s'agit en partie de personnes qui ont retrouvé un emploi. Les motifs de sorties sont en baisse pour radiation administrative, arrêt de recherche et reprise d'emploi. Néanmoins, Pôle emploi analyse plus précisément les motifs de sortie. Les sorties pour reprise d'emploi représenteraient une sortie sur quatre. Les défauts d'actualisation suivis d'une réinscription représenteraient une sortie sur trois.

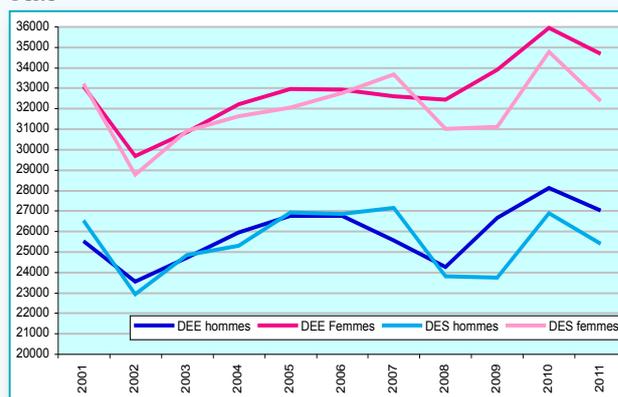
Flux annuels – Entrées et Sorties – des demandeurs d'emploi en catégories ABC

Ensemble



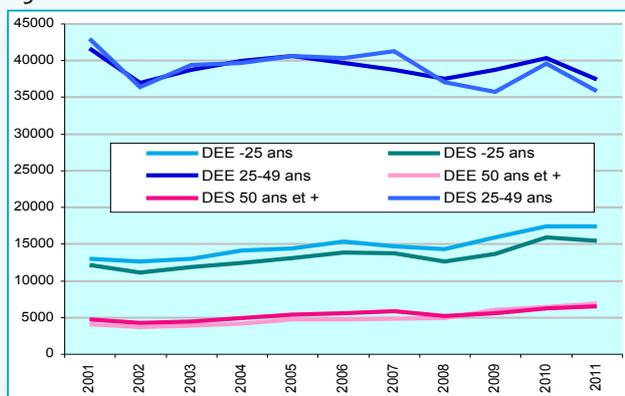
Source : DIECCTE, Pôle emploi

Sexe



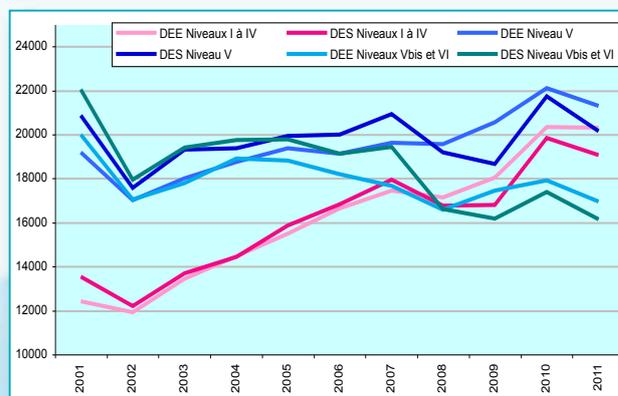
Source : DIECCTE, Pôle emploi

Âge



Source : DIECCTE, Pôle emploi

Niveau de formation

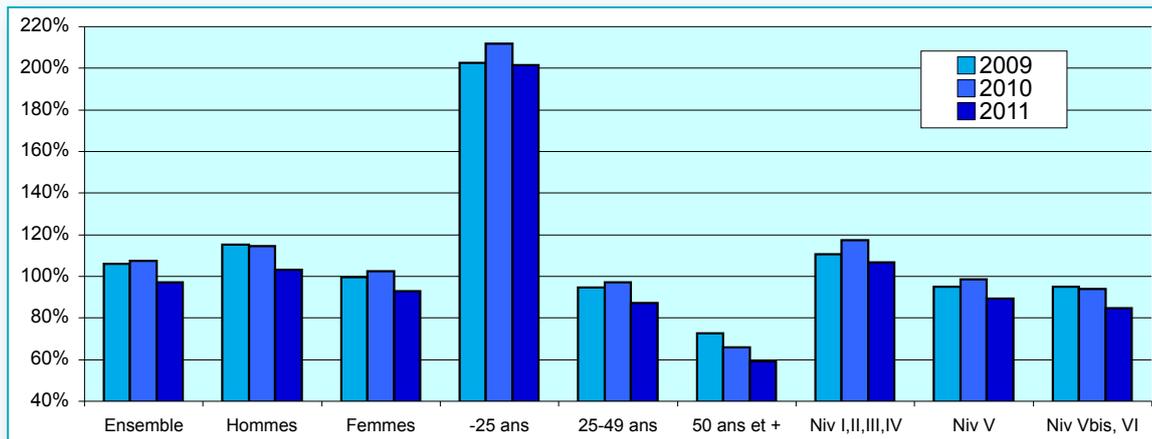


Source : DIECCTE, Pôle emploi

Entre 2002 et 2006, les flux d'entrées et de sorties demeurent à des niveaux proches. L'année 2007 ayant été une année particulière avec un solde des entrées-sorties de Pôle emploi nettement négatif (-2 700). Mais depuis 2008,

les flux de sorties sont bien inférieurs à ceux des entrées ce qui explique l'augmentation très forte du stock de demandeurs d'emploi. En 2011, les flux d'entrée sont plus élevés que les flux de sortie de presque 4 000 « unités ».

Taux de renouvellement des demandeurs d'emploi ABC par sexe, âge et niveau de formation



Source : DIECCTE, Pôle emploi

Un niveau élevé de ce taux de renouvellement signifie que le marché du travail est devenu plus fluide et les emplois vraisemblablement plus flexibles. En 2011, le taux de renouvellement atteint 97,0%, son plus bas niveau depuis dix ans. Il atteignait 107,5 % un an plus tôt (en catégories ABC). Il est de 92,6% pour les femmes et de 103,3% pour les hommes. Il atteint 201,7% pour les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent la plus forte mobilité. Le taux des plus jeunes a fortement augmenté depuis le milieu des années 2000. A

contrario, le faible taux de renouvellement des seniors (demandeurs d'emploi de 50 ans et plus) n'est pas sans conséquence sur le chômage de longue durée de cette catégorie de demandeurs d'emploi. Le taux des seniors vaut 58,4% en 2011 et a tendance à baisser année après année. Le taux de renouvellement est un peu plus élevé quand le niveau de formation est plus important. Il est de 106,7% pour le niveau baccalauréat et les niveaux supérieurs. Il vaut 82,2% pour les niveaux moindres.

XIII – L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

L'indemnisation des demandeurs d'emploi de 2000 à 2011

Au 31/12	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011*	Evolution 2011/2010
Régime assurance (ARE, AUD, ACA) (1)	13 478	14 993	16 122	15 508	14 023	13 120	11 559	12 204	14 682	14 721	16 241	+10,3%
Régime solidarité (ASS, AI, ATA) (2)	3 973	4 424	4 424	4 738	5 911	5 635	5 722	5 179	5 720	6 064	6 839	+12,8%
Chômeurs indemnisés tous régimes	17 451	19 417	20 546	20 246	19 934	18 755	17 281	17 383	20 402	20 785	23 080	+11,0%
Taux de couverture (3)												
Taux guadeloupéen	33,7%	36,9%	38,7%	37,3%	36,4%	34,7%	33,9%	33,5%	35,5%	34,8%	36,3%	+1,5 pt
Taux hexagonal (*)	60,0%	63,0%	63,6%	61,9%	59,1%	59,8%	60,2%	60,7%	61,7%	47,4%	49,5%	+2,1 pt

(1) ARE : Allocation de Retour à l'Emploi ; AUD : Allocation Unique Dégressive ; ACA : Allocation Chômeurs Âgés

(2) ASS : Allocation de solidarité spécifique ; AI : Allocation d'insertion, Allocation Temporaire d'Attente

(3) (demandeurs indemnisés / DEFM ABC+ dispensés de recherche d'emploi en Guadeloupe, demandeurs indemnisés / DEFM ABCDE + dispensés dans l'hexagone)

* rupture de série : les dispensés de recherche dans l'hexagone ne sont plus pris en compte dans le calcul pour 2010 et 2011. Pour information, on avait précédemment un taux hexagonal à 59,5% en 2010

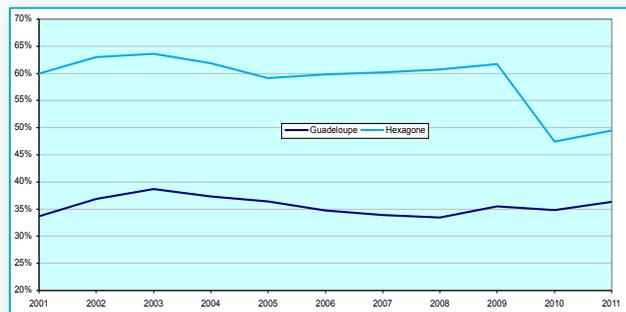
Les données 2009 et 2010 ont été revues.

Source Pôle emploi, DIECCTE, DARES

Entre 2010 et 2011, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a augmenté de 11,0% en Guadeloupe et s'établit à 23 080 (+2 295). Les effectifs en régime assurantiel augmentent sensiblement (+10,3 %), les effectifs en régime de solidarité augmentent également (+12,8%). Le taux de couverture, qui mesure la part des chômeurs indemnisés au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories ABC), a atteint 36,3% fin 2011 en Guadeloupe. Il augmente de 1,5 points sur un an, les données 2009 et 2010 ayant été revues. Au cours de la période (2001 à 2011), les taux de couverture régional et hexagonal ont connu un pic fin 2003 pour varier ensuite sans jamais retrouver ce niveau maxi-

mum. La baisse enregistrée entre 2003 et 2010 résulte de la diminution du nombre des bénéficiaires de l'ARE, AUD ou ACA qui n'a pas été compensée par la hausse du nombre de personnes en ASS, AI ou ATA. Ces évolutions sont imputables à la réforme de l'indemnisation du chômage et à la mise en place de nouvelles filières par l'ex-Assedic. Depuis 2008, on assiste également à une forte remontée de la demande d'emploi, ce qui peut aussi impacter le taux de couverture (dans un sens ou dans l'autre) en fonction du profil des nouveaux inscrits. Sur toute la période, le taux de couverture guadeloupéen est toujours resté inférieur de façon nette à la moyenne hexagonale.

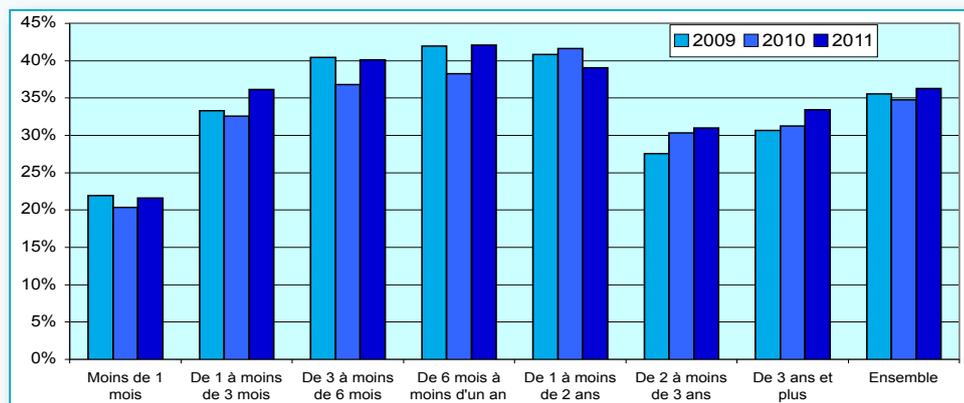
Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi au 31/12 de chaque année



Source : DIECCTE, Pôle emploi

La faiblesse du taux de couverture en Guadeloupe par rapport à l'Hexagone est liée en partie à l'importance de la demande d'emploi de longue durée. En effet, les taux de couverture s'amoindrissent avec la durée d'inscription, en particulier après deux ans d'inscription à Pôle emploi. Toutefois cette explication est insuffisante seule car le différentiel de niveau de couverture entre l'hexagone et la Guadeloupe reste très important alors que la moyenne hexagonale est de 49,5%. Il faut donc aussi invoquer le manque de droits acquis des demandeurs ayant insuffisamment travaillé pour obtenir une indemnisation.

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription



Taux revus pour 2009 et 2010

Source : DIECCTE - Pôle emploi, calcul ESE

Taux d'indemnisation des demandeurs d'emploi par sexe et par âge

	Femmes				Hommes				Ensemble			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
moins de 25 ans	15,4%	16,1%	15,7%	18,0%	21,0%	23,0%	21,6%	24,9%	17,9%	19,2%	18,4%	21,2%
25 à 29 ans	27,2%	28,0%	26,7%	28,7%	32,2%	36,2%	34,3%	35,1%	29,2%	31,4%	29,9%	31,4%
30 à 49 ans	32,3%	33,5%	32,7%	34,5%	41,1%	44,8%	42,8%	42,6%	35,5%	37,8%	36,6%	37,7%
50 ans et plus	42,9%	43,4%	43,0%	44,7%	45,8%	48,2%	48,3%	48,0%	44,2%	45,6%	45,3%	46,2%
Ensemble	30,9%	32,0%	31,5%	33,6%	37,6%	40,8%	39,5%	40,1%	33,5%	35,5%	34,8%	36,3%

Source Pôle emploi, DIECCTE, DARES

Pour tous les demandeurs d'emploi, les taux d'indemnisation sont restés à peu près stables ou ont augmenté depuis 2008 selon les années, ce malgré la crise. De 2004 à 2008, le taux d'indemnisation avait au contraire tendance à baisser. Au regard de l'âge, ce sont les jeunes qui sont le moins pris en charge, moins d'un jeune sur cinq inscrit à Pôle emploi étant indemnisé. En fait, la couver-

ture du chômage augmente nettement avec l'âge, en lien avec les droits acquis pendant les périodes d'activité professionnelle ou par le jeu des mesures de solidarité. Les 50 ans et plus sont ainsi indemnisés à 46,2% fin 2011. Les femmes sont moins indemnisées face au chômage que les hommes. A peine une sur trois contre 40,1% pour les hommes.

XIV – LES OFFRES D'EMPLOI ENREGISTRÉES À PÔLE EMPLOI

Evolution des offres d'emploi (catégories A+B+C**) par grand secteur d'activité

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*	2009*	2010*	2011*	Evolution 2011/2010
Agriculture	130	181	171	179	301	366	404	292	291	240	244	+1,7%
Industrie	933	932	799	905	847	837	1151	1196	997	1244	1014	-18,5%
B.T.P.	1 169	1 086	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	1 972	1 188	1 219	1 109	-9,0%
Tertiaire	9 280	9 247	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	12 826	10 383	11 961	11 302	-5,5%
Ensemble	11 512	11 445	11 817	12 260	12 351	13 130	15 882	16 286	12 859	14 664	13 669	-6,8%
Moyenne mensuelle	959	954	985	1 022	1 029	1 094	1 324	1 357	1 072	1 222	1 139	-6,8%

* à partir de 2008, nouvelle nomenclature d'activité (NAF 2008)

** Catégories d'offres A+B+C

- A : Offres d'emploi durables (+ de 6 mois)
- B : Offres d'emploi temporaire (de 1 à 6 mois)
- C : Offres d'emploi saisonnier (moins de 1 mois)

Source : Pôle emploi, DIECCTE

Pôle emploi propose moins d'offres en 2011. Leur nombre a diminué de 6,8% mais après une nette progression en 2010. La baisse concerne tous les secteurs d'activité sauf l'agriculture (qui représente néanmoins moins de 2,0% des offres en 2011). La baisse est particulièrement forte dans l'industrie (-18,5%, soit 230 offres en moins en 2011) et le BTP (-9,0%

soit 110 offres en moins en 2011). La baisse est relativement moins forte dans le tertiaire (-5,5%) mais cela représente néanmoins 659 offres en moins, le tertiaire concentrant 82,7% du total des offres d'emploi en 2011. Parallèlement, 12 529 offres d'emploi ont été satisfaites au cours de l'année, soit 91,5% des offres collectées.

Les offres enregistrées à Pôle emploi par type et durée de contrat

	CDI	CDD>12 mois	CDD de 7 à 12 mois	CDD de 1 à 6 mois	Interim > 1 mois	CDD < 1 mois	Interim < 1 mois	Ensemble
2001	3 296	1 944	2 185	2 869	144	745	234	11 417
2002	3 213	1 580	2 087	2 922	386	1 110	148	11 446
2003	3 599	1 651	2 138	2 968	393	948	120	11 817
2004	3 375	1 048	2 782	3 597	300	990	168	12 260
2005	3 621	1 736	2 125	3 697	550	494	128	12 351
2006	3 942	1 736	3 252	3 130	576	332	162	13 130
2007	4 992	1 432	3 701	4 121	620	916	100	15 882
2008	4 313	1 379	4 509	4 652	934	328	171	16 286
2009	3 100	773	4 448	3 359	471	450	258	12 859
2010	3 111	662	5 689	3 673	343	572	614	14 664
2011	2 827	483	3 569	5 461	337	333	659	13 669
Evolution 2011/2010	-9,1%	-27,0%	-37,3%	+48,7%	-1,7%	-41,8%	+7,3%	-6,8%

Source : DIECCTE, Pôle emploi,

En 2011, les offres de tous types de contrat recueillies par Pôle emploi ont fortement baissé (-6,8%), après la nette progression de 2010 (+14, %). Les offres en contrat à durée indéterminée diminuent sensiblement de 9,1 % (après +0,4% en 2010). Les offres en contrat à durée déterminée (CDD) diminuent de 7,1% (après +17,3% en 2010) mais dans le détail, les évolutions sont très contrastées : Les offres en CDD de durée inférieure à un mois diminuent de 41,8% alors qu'on enregistre -37,3%

pour les CDD de 7 à 12 mois et -27,0% pour les CDD de plus de 12 mois. seules les offres en CDD de un à moins de six mois augmentent (+48,7%). Les offres en contrat d'intérim sont en hausse même si leur volume reste minoritaire sur l'ensemble des offres. Les contrats en intérim de durée inférieure à un mois progressent de 7,3% en 2011 et depuis 2008, la progression est soutenue. Le nombre d'offres en intérim de durée supérieure à un mois stagne en 2011 (-1,7%).

Les offres enregistrées à Pôle emploi par nature de contrat

Année	Contrat "normal"	Contrat "aidé"	Contrat en alternance	Autres	Ensemble
2001	6 133	4 664	398	222	11 417
2002	7 384	3 177	743	142	11 446
2003	7 808	2 971	512	526	11 817
2004	7 772	3 802	233	453	12 260
2005	8 567	3 236	200	348	12 351
2006	8 081	4 673	135	241	13 130
2007	10 094	5 095	165	528	15 882
2008	9 168	6 023	131	964	16 286
2009	7 205	4 395	153	1 106	12 859
2010	8 200	4 956	134	1 374	14 664
2011	8 179	4 292	205	993	13 669
Evolution 2011/2010	-0,3%	-13,4%	+53,0%	-27,7%	-6,8%

Source : DIECCTE, Pôle emploi,

Les offres recueillies à Pôle emploi en 2010 sont globalement en baisse sensible.

Les contrats «normaux» sont en baisse de 0,3%, tout comme les contrats «aidés» (-13,4%). Ces deux types de contrats représentant très largement la grande masse des contrats of-

ferts à Pôle emploi. Les autres contrats enregistrent des évolutions contraires : les contrats en alternance augmentent de 53,0% mais le nombre d'offres relativement faible engendre de fortes fluctuations d'une année sur l'autre. Les offres en contrats «autres» diminuent de 27,7%.

Les 30 métiers les plus offerts par les employeurs en 2011 à Pôle emploi

Familles professionnelles (Fap2009) *	Total	dont CDI et CDD > 12 mois	
		Nombre	Part
V5Z81 : Professionnels de l'animation socioculturelle	925	21	2,3%
A1Z41 : Jardiniers salariés	827	56	6,8%
L0Z60 : Secrétaires bureautiques et assimilés	757	203	26,8%
T1Z60 : Employés de maison et personnels de ménage	379	54	14,2%
L2Z61 : Agents administratifs divers	370	53	14,3%
R0Z61 : Caissiers	354	29	8,2%
T4Z60 : Agents d'entretien de locaux	321	41	12,8%
S1Z20 : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	307	61	19,9%
S1Z40 : Cuisiniers	293	111	37,9%
V5Z84 : Surveillants d'établissements scolaires	280	4	1,4%
J1Z40 : Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	262	31	11,8%
B2Z40 : Maçons	241	44	18,3%
T2A60 : Aides à domicile et aides ménagères	239	32	13,4%
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	227	57	25,1%
G0A43 : Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment	210	14	6,7%
V0Z60 : Aides-soignants	205	59	28,8%
R1Z62 : Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels	201	87	43,3%
R1Z61 : Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage	194	95	49,0%
T3Z61 : Agents de sécurité et de surveillance	189	12	6,3%
V4Z83 : Educateurs spécialisés	186	59	31,7%
T2B60 : Assistantes maternelles	184	64	34,8%
G1Z70 : Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	184	80	43,5%
T0Z60 : Coiffeurs, esthéticiens	181	74	40,9%
V1Z80 : Infirmiers	164	134	81,7%
R2Z80 : Attachés commerciaux	160	91	56,9%
R1Z60 : Vendeurs en produits alimentaires	160	40	25,0%
B0Z20 : Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	160	18	11,3%
A0Z40 : Agriculteurs salariés	157	18	11,5%
L1Z60 : Employés de la comptabilité	156	51	32,7%
R0Z60 : Employés de libre service	143	34	23,8%
Total des 30 premiers	8 616	1 727	20,0%
Ensemble des offres enregistrées	13 669	3 310	24,2%

* Il s'agit de la nouvelle nomenclature FAP2009. Les données antérieures étaient exprimées en FAP2003

Source : Pôle emploi, DIECCTE

Sur un total de 13 669 offres de travail comptabilisées par Pôle emploi en 2011, 8 616 concernent les trente métiers les plus offerts par les employeurs soit 63,0% des offres. Il s'agit majoritairement d'emplois d'ouvriers et d'employés généralement peu qualifiés. 24,2% des offres collectées par Pôle emploi sont des contrats «durables», c'est-à-dire des CDI ou des CDD de plus de douze mois. Toutefois cette proportion d'offres durables est très variable selon les métiers. Pour les principaux métiers, elle oscille entre 1,4% et 81,7%. La part des offres durables a globalement reculé

de 1,5 point sur un an, mais de plus de 15 points en 4 ans. Il faut compléter ces chiffres car les offres d'emploi qui transitent par Pôle emploi ne représentent qu'une partie des embauches effectivement réalisées dans l'économie guadeloupéenne. En effet, 83 721³ déclarations uniques d'embauche, y compris les contrats de travail d'intérim, ont été enregistrées par l'URSSAF de Guadeloupe au cours de l'année 2011. Un nombre d'offre qui croît de 1,6% par rapport à 2010. Hors intérim, la hausse atteint 2,5%.

³ Ce ne sont pas des équivalents temps plein, l'intérim représentant déjà 40% des embauches

Les politiques de l'emploi en Guadeloupe et Îles du Nord en 2011

I - VUE D'ENSEMBLE

A- Le champ des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion

La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est désormais sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Département intervient dans le domaine de l'insertion des jeunes et des publics en difficulté (allocataires du RMI-RSA) par l'intermédiaire de la Mission Locale et de l'agence d'Insertion. La Région dispose d'une compétence générale sur la formation, qu'il s'agisse de l'apprentissage comme de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'Etat conserve quant à lui diverses prérogatives :

- le soutien en vue du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des allocataires de minima sociaux et des jeunes éloignés du marché du travail par les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) du secteur marchand et non marchand.

- la garantie de ressources aux travailleurs handicapés et le soutien aux structures du milieu protégé

- le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

- le soutien à l'insertion des jeunes en difficulté à travers

la Mission Locale et le fonds d'insertion professionnel des jeunes

- l'aide aux entreprises, l'accompagnement des restructurations (chômage partiel, AS-FNE) et l'appui au dialogue social (amélioration des relations du travail, mutations économiques)

- en matière de formation (Insertion Réinsertion et Lutte contre l'illettrisme, Formation des Détenus, Ateliers Pédagogiques Personnalisés)

- la contribution de l'Etat au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Avec ses missions et des moyens financiers dont il dispose, l'Etat intervient directement sur l'emploi, la formation et l'insertion des publics les plus exposés au chômage.

Grâce à un certain nombre de dispositifs spécifiques et particuliers, adaptés aux catégories des publics concernés (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée, seniors...), l'Etat met en œuvre son action pour réduire le nombre d'inscrits au chômage.

B- L'insertion et la formation des jeunes

Mesures dédiées aux jeunes depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contrat d'apprentissage	724	898	1 014	1 138	936	763	1 121	1 102	597	782	778
Contrat de qualification (jeunes)	583	621	707	621	76						
Contrat d'adaptation	3	6	1	3	0						
Contrat d'orientation	91	71	82	57	0						
Contrat de professionnalisation (jeunes - 26 ans)					501	610	791	699	422	660	643
Emplois jeunes (NSEJ) : nombre d'embauches	686	560	255*	116*	43*	45*	4*				
Trajet d'Accès à l'Emploi (Trace)	518	708	711								
Civis**				11	1 004	2 813	1 735	2 139	2 001	1 868	1 778
Contrat Jeune en Entreprise (CJE)		7	19	29	25	71	68				
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)				12	24	20	14				
Jeunes embauchés dans le cadre du congé de solidarité					56	184	176	83			
Projet Initiative Jeune (PIJ)	715	1 487	1 440	1 604	1 326	1 167	1 004	921	1 207	1 315	128
- dont Création d'Entreprise	490	744	729	875	622	428	285	195	96	123	128
- dont Mobilité (dispositif supprimé en 2011)	225	743	711	729	704	739	719	726	1 111	1 192	
Total des aides	3 320	4 358	4 229	3 591	3 991	5 673	4 913	4 944	4 227	4 625	3 327

*Embauches réalisées uniquement sur des postes laissés vacants

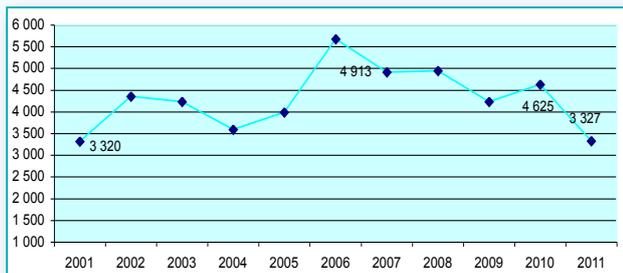
**Alors que Civis était un contrat aidé pour les associations d'utilité sociale et humanitaire en 2004, c'est un parcours d'insertion professionnelle à partir de 2005.

Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale Pôle emploi

En 2011, les jeunes ont été «en apparence» moins nombreux à bénéficier des mesures d'aide à l'emploi, d'insertion ou de formation. En effet, le nombre de dispositifs jeunes a diminué par rapport à l'année 2010. Ce recul est imputable à la suppression du PIJ Mobilité et remplacé par l'ACM (Allocation Complémentaire de Mobilité) mais le dispositif est géré par LaDom (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité). Les autres mesures encore en vigueur sont

néanmoins en baisse. Le parcours CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), accuse le plus fort repli et enregistre une diminution de 4,8% par rapport à l'année dernière. Le contrat de professionnalisation diminue dans une proportion moindre (-2,6 % sur un an). Quant au contrat d'apprentissage le niveau de 2011 demeure quasiment stable par rapport à celui de 2010. Le seul dispositif à être en progression cette année est le PIJ Création (+4,1%).

Nombre de jeunes entrés dans des mesures spécifiques depuis 2001



Source : Dares, DIECCTE, Mission Locale, Pôle emploi

Depuis 2006, les mesures en faveur des jeunes ne cessent de reculer. Par rapport à l'année 2010, le nombre de dispositifs a diminué de 28,1% et de 41,4% depuis 2006. Le rôle «d'amortisseur» que jouent les emplois aidés sur le chômage s'estompe peu à peu. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi jeunes en catégories ABC a cru de 22,3% entre 2006 et 2011.

C- La réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée et des allocataires de minima sociaux

Stages et contrats du secteur marchand depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
SIFE Collectifs	1 518	1 519	1 457	2 128							
SIFE Individuels	893	1 009	1 449	1 144							
Stage d'Accès à l'Emploi (SAE)	120	205	256	228							
Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)	1 154	994	1 078	1 137	1 173	1 056	1 068	1 248	813	819	449
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)		394	370	312	275	243	231	160	70	91	
Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activités (CI-RMA)					13	132	163	101	70	61	
Total	3 685	4 121	4 610	4 949	1 461	1 431	1 462	1 509	953	971	449

Source : DIECCTE, CGSS, ASP, Pôle emploi

Le CAE Dom devenu depuis le 1er janvier CUI-CAE Dom demeure le seul dispositif en vigueur en 2011 dans le secteur marchand. Le CI-RMA a été intégré au CUI-CAE Dom tandis que l'ARA n'a pas été reconduite. Le dispositif CUI-CAE Dom, destiné aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux dans le secteur marchand, n'a pas mis en

situation d'emploi beaucoup de bénéficiaires. En effet, le nombre de contrat CUI-CAE Dom a reculé de 45,2% par rapport à 2010. Tandis que le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a augmenté de 12,4% sur un an entre 2010 et 2011.

Contrats du secteur non marchand depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contrat Emploi Solidarité (CES)	3 361	2 963	2 235	2 634	1 348						
Contrat Emploi Consolidé (CEC)	2 705	2 448	2 184	1 823	1 390	682*	147*				
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)						1 954	3 692	4 258	4 195	4 166	4 067
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	4 821	4 348	3 756	3 489	2 748	914	246	506	204	1	
Contrat d'Avenir (CAV)					609	1 892	1 420	1 165	829	607	
Total	10 887	9 759	8 175	7 946	6 095	5 442	5 505	5 929	5 228	4 774	4 067

*Renouvellement uniquement

Source : DIECCTE, ASP

Le volume de réalisation du Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CUI-CAE) est en repli par rapport à 2010 (-2,4%). Il n'existe plus qu'un

contrat du secteur non marchand. Le CAV, le CIA et le CAE ont été regroupés en un seul contrat : le CUI.

D- L'accompagnement des entreprises et l'insertion par l'activité économique

Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Exonération 1e salarié	1 480										
Abattement forfaitaire pour l'embauche de salarié à temps partiel	1 440	1 365									
Chômage partiel											
Nombre d'heures autorisées		78 187	72 627	111 898	140 522	55 665	66 828	79 971	1 405 796	119 986	59 524
Nombre d'heures indemnisées		30 260	34 059	97 894	86 368	71 025	12 908	78 029	65 287	11 854	13 800
Association intermédiaire											
Nombre	16	16	14	11	13	11	7	6	1	2	1
Nombre d'heures "prestées"	285 193	217 446	199 941	122 016	88 869	53 308	nd	nd	nd	nd	nd
Nbre de salariés (ETP)*	185	141	130	79	58	35	nd	nd	nd	nd	nd
Salariés mis à disposition	330	580	426	215	123	55	nd	nd	nd	nd	nd
Entreprise d'insertion											
Nombre	10	15	29	32	27	26	16	28	25	23	22
Postes aidés	135	172	179	247	235	234	218	299	225	210	201
Atelier Chantier d'insertion											
Nombre						3	19	21	24	25	28
Postes aidés						45	300	450	444	645	826
Organisme Agréé des Services à la Personne (OASP)											
Régime mandataire : Nbre heures	159 968	178 173	171 041	136 728	121 373	106 463	78 424	137 545	118 659	128 484	105 526
Nbre de salariés (ETP)*	104	116	111	89	79	69	51	89	77	83	69
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	172	218	265	178	163	178	131	153	164	154	148
Régime prestataire : Nbre heures	388 312	651 911	1 163 374	1 116 226	812 803	1 151 348	1 524 854	1 810 455	1 644 154	2 153 572	2 245 517
Nbre de salariés (ETP)*	252	423	755	725	528	748	990	1 176	1 068	1 398	1 458
Nbre Salariés présents en moyenne mensuelle	200	852	1 110	1 016	757	773	1 507	1 727	1 727	2 153	2 245
Chèque conseil (attribué)	7 572	180	950	3 306	5 412	8 628	4 441	4 128			
ACCRE (Nombre de bénéficiaires)	334	182	119	66	108	190	470	955	923	1 356	1 268
(Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)											
NACRE (Nombre de bénéficiaires)									287	479	424
(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)											
Projet Initiative Jeune (PIJ) - Création	253	577	835	743	648	375	291	203	93	111	112
Nbre d'entreprises créées											

* Equivalent temps plein

Source : DIECCTE, ASP

En 2011, les entreprises de Guadeloupe (y compris les Îles du Nord) ont eu recours au chômage partiel autant qu'en 2010 en termes de nombre de demandes (42 en 2012 contre 43 en 2010). Et pourtant les salariés bénéficiaires sont moins nombreux. Ils étaient 237 concernés par le chômage partiel contre 447 un an plus tôt. Ainsi, Le nombre d'heures autorisées diminue et est inférieur de 50% par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre d'heures indemnisées ou payées est en augmentation de 16,4% sur un an. Les secteurs les plus concernés sont l'agriculture, le BTP et les services notamment l'action sociale.

Les difficultés de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) perdurent et sont plus fortement ressenties par les Associations Intermédiaires (AI). Les difficultés sont apparues depuis 2003 (date de mise en œuvre de la loi pour l'Outre-mer appelée LOPOM). Les AI sont en effet mises en concurrence directe avec le secteur privé par l'application de la loi spécifique pour l'outre-mer relative aux exonérations des charges sociales. Depuis 2009, seule une association relève de l'IAE, elles étaient 16 en 2001.

En revanche, les Entreprises d'Insertion (EI) voient leur nombre se maintenir à un bon niveau, mais en léger repli par rapport à 2010. Le nombre de postes conventionnés par EI recule également soit en moyenne neuf postes par EI, un nombre inchangé par rapport l'année dernière.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) poursuivent leur montée en charge. Avec 28 ACI en 2011, le nombre de postes conventionnés a progressé de 28,1% soit 828. Malgré la forte augmentation du nombre d'ACI, les sorties vers l'emploi ou la formation sont limitées. Le taux de retour vers l'emploi durable des salariés est inférieur à 6%. De plus, 60 à 70% des salariés se retrouvent sans emploi ou au chômage suite à un contrat d'insertion. Les difficultés sociales des salariés perdurent au terme de leur contrat en ACI.

Le nombre d'Organismes Agréés des Services à la Personne (OASP), appelés autrefois «emplois familiaux» avant la loi du 26 juillet 2005, a encore progressé, de 137 organismes en 2010 à 162 en 2011. Toutefois, seuls 91 organismes ont communiqué leurs déclarations d'activités. Les activités en régime prestataire poursuivent leur croissance de 4,2% par rapport à l'année 2010. Quant aux activités du régime mandataire, le nombre d'heures réalisées est en baisse sensible de 17,9% un an. La part du régime mandataire ne représente que 4,5% des activités des OASP (contre 29% en 2001). Le choix du régime prestataire est favorisé par une gestion administrative plus simple tant pour l'employeur que pour le bénéficiaire. Les Services à la Personne (SAP) sont fortement développés pour l'activité de «services aux personnes dépendantes» dont la proportion atteint 73% pour le régime prestataire et 61% pour le régime mandataire. L'activité «les services de la vie quotidienne» occupe la seconde position, respectivement 25% et 37%. Au cours de l'année 2011, les OASP ont embauchés 2 324 salariés dont 2 135 pour le régime prestataire. Mais en équivalent temps, le nombre de salariés n'est que de 1 458 en régime prestataire et 69 en régime mandataire. Trois salariés sur quatre sont à temps partiel (85% en 2010). Alors que 80% des salariés guadeloupéens sont en CDI, seulement 67% des salariés en OASP ont un emploi à durée indéterminée. Le secteur est très féminisé : 92% des salariés dans les organismes agréés des services à la personne sont des femmes.

Le dispositif NACRE vise à proposer aux porteurs de projet de création d'entreprise un ensemble de services d'appui technique financé par l'Etat. En 2011, 424 projets ont bénéficié du dispositif NACRE, soit 11,4% de moins qu'en 2010. Quant aux autres dispositifs de création d'entreprise, l'ACCRE recule de 6,5% sur un an et le PIJ Création demeure stable.

¹ Aide Personnes Agées, Assistance Personnes Handicapées, Aide Mobilité/Transport, Aide/Accompagnement Familles Fragilisées etc.

² Ménage/Repasage, Petit Jardinage/Bricolage, Préparation Repas/Commissions etc.

Mesures d'accompagnement des restructurations depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aide au passage à temps partiel (adhésions individuelles)	16										
ASFNE Licenciement (bénéficiaires potentiels)	91	125	122	53	53	69	27	4	6	9	5
Cellule de reclassement (adhésions individuelles)	0	0	50	0	0	0	0	161	109	0	0
Préretraite progressive (bénéficiaires potentiels)	0	1	1	3	0						
Congé solidarité (nombre d'adhésions)					346	243					

Source : DIECCTE, Pôle emploi

Face aux restructurations économiques, des dispositifs d'accompagnement peuvent être utilisés par les entreprises. Ces dispositifs sont de moins en moins mobilisés par les employeurs et seuls quelques salariés ont pu bénéficier d'un dispositif d'accompagnement. Pour l'année 2011, cinq salariés ont adhéré à l'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi (AS-FNE) qui favorise le départ en préretraite de salariés âgés concernés par un licenciement économique. Une mesure qui diminue depuis 2003 bien que le nombre de licenciements économiques de seniors demeure soutenu (482 salariés de 50 ans et plus licenciés économiquement en 2011). Ce fort déclin de l'AS-FNE est la conséquence de la

décision des pouvoirs publics d'augmenter le taux d'emploi des seniors (objectif de Lisbonne) mais aussi de la réforme des retraites.

En cas de licenciements économiques collectifs (plus de 10 salariés) une cellule de reclassement peut-être mise en place par l'entreprise. Son objectif est le reclassement rapide (en moins d'un an) des salariés licenciés grâce à un suivi individualisé. Par ailleurs, l'Etat peut apporter son aide dans le cadre d'une convention conclue entre l'entreprise et la DIECCTE. En 2011, il n'y pas eu de salarié en cellules de reclassement alors que le nombre de salariés licenciés économiquement était de 1 820 en 2011 selon Pôle emploi.

II – LES DISPOSITIFS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR MARCHAND

L'alternance recouvre deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ce dernier remplace à partir de 2005 les contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

A - Le contrat d'apprentissage

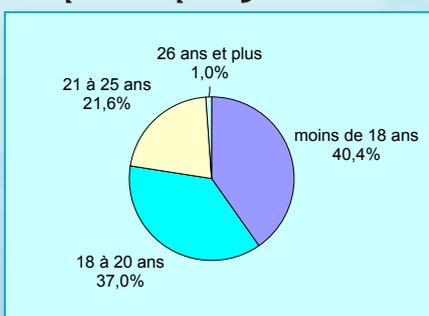
Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs (16 à 25 ans voire plus sous certaines conditions) ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. C'est un contrat de travail alternant formation en entreprise et en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

En 2011, le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés en Guadeloupe et îles du Nord s'établit à 778 contrats soit une légère diminution de 0,5% sur un an. Mais ce niveau demeure faible bien loin de ceux atteints en 2007 et 2008 (plus d'un millier de contrats). Les résultats ne sont pas très encourageants au regard du nombre de jeunes inscrits à Pôle

emploi. La demande d'emploi des moins de 25 ans a augmenté de 7,1% alors que les contrats d'apprentissage ont reculé (8 396 jeunes inscrits en catégories ABC fin 2011). Le taux de chômage des moins de 25 ans avoisine les 53% (même si la très grande majorité des jeunes est scolarisée, huit jeunes sur dix). L'Etat délègue à la collectivité régionale une dotation de 24 millions d'euros annuelle pour la mise en œuvre de l'apprentissage. Sur un total d'environ 800 contrats, le coût de revient d'un apprenti avoisine les 30 000 euros en 2011.

La formation par le contrat d'apprentissage intéresse de plus en plus de femmes même si la population féminine demeure largement sous représentée. En effet, 29,5% des apprentis sont de sexe féminin (elles étaient 28% en 2010 et 16% en 2009).

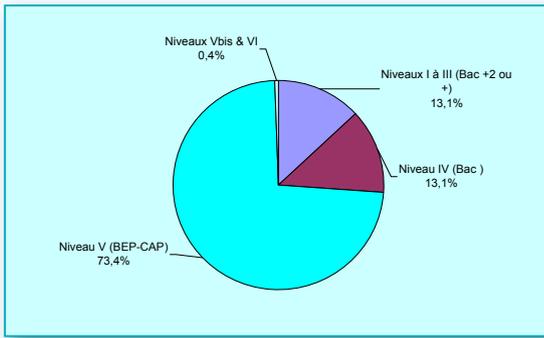
La répartition par âge est stable d'une année sur l'autre



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les bénéficiaires sont très jeunes : 40,4% d'entre eux ont moins de 18 ans. Ce sont principalement des hommes. Le nombre de femmes est plus fréquent dans la tranche des 21 à 25 ans comparativement à leurs homologues masculins. Elles représentent 45% dans cette tranche d'effectif. Les jeunes en situation de handicap sont quasiment absents. Seule une personne handicapée a bénéficié d'un contrat d'apprentissage en 2011. Il n'y en avait pas en 2010.

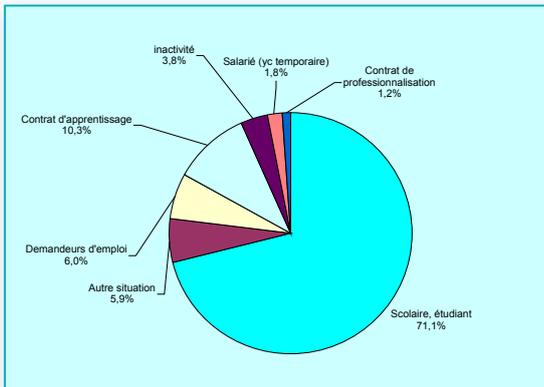
Niveau de formation des apprentis avant le contrat



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les jeunes en contrat d'apprentissage ont un niveau de formation relativement faible. Les apprentis sont en très grande majorité de niveau CAP-BEP (niveau V). Les niveaux baccalauréat ou plus sont bien représentés (26% en 2011 contre seulement 3% en 2009). Par contre, il y a une quasi-absence des bas niveaux de formation (V bis et V) alors qu'il y a environ 1 000 jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi sans véritable formation. L'apprentissage, formation qualifiante, échappe ainsi aux non diplômés. Les difficultés d'insertion accentuées par leur sous-qualification pénalisent leur retour vers l'emploi.

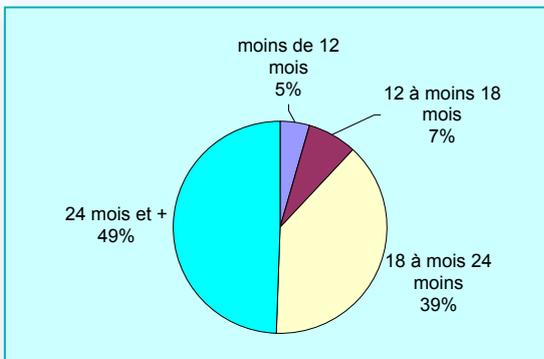
Situation des jeunes avant le contrat d'apprentissage



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Le contrat d'apprentissage est couramment utilisé par les jeunes comme une formation initiale qui a l'avantage d'être rémunéré. Préparer un diplôme avec le contrat d'apprentissage fait partie du choix de nombreux jeunes mais cela nécessite de trouver une entreprise pour accueillir l'apprenti. En revanche, peu de demandeurs d'emploi ont recours à ce type de contrat et pourtant c'est une voie d'accès à une qualification reconnue qui débouche sur un emploi durable (élément d'amélioration de l'insertion professionnelle individuelle).

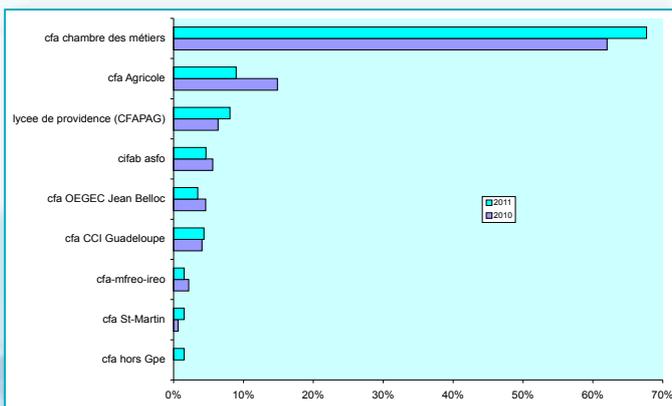
Durée des contrats d'apprentissage en 2011



Source : DIECCTE, Traitement ESE

La durée moyenne des contrats conclus est de 22,3 mois, en légère diminution par rapport à 2010 (23 mois). Près de la moitié des contrats dépasse les deux ans. Certains apprentis terminent leur contrat de façon prématurée. Le taux de rupture de contrat recule mais reste toujours élevé (10,2% contre 13% en 2010). Le principal motif concerne la rupture unilatérale d'un commun accord entre l'apprenti et l'employeur. Le second est la rupture au cours des deux premiers mois du contrat. En 2010, c'était le contraire.

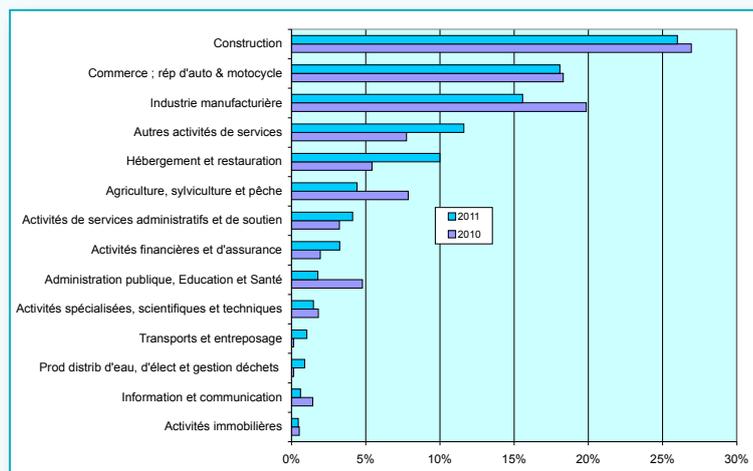
Répartition des salariés apprentis selon le Centre de Formation des Apprentis (CFA)



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Sur l'ensemble des CFA (Centre de Formation des Apprentis) présents sur le territoire guadeloupéen y compris les Îles du Nord, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) regroupe plus des trois quarts des contrats d'apprentissage. Le CFA de la Chambre d'agriculture occupe la seconde place. Notons qu'en 2009, 2% des apprentis seulement avaient effectué une formation agricole.

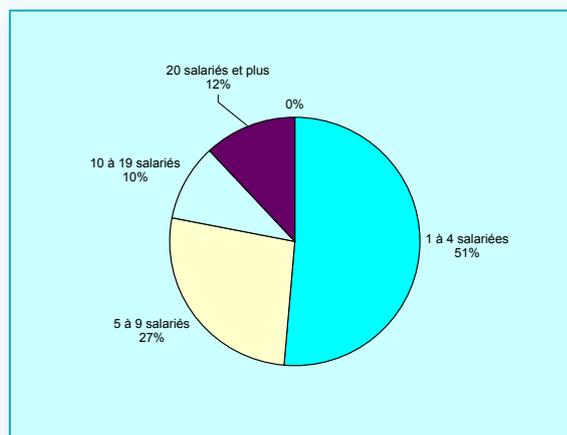
Secteurs d'activités des entreprises qui accueillent les apprentis



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Tout comme en 2008, 2009 et 2010, les propositions d'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage proviennent principalement des secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière et du commerce. Un apprenti sur quatre travaille dans le secteur de la construction. Le secteur du commerce et de la réparation automobile arrive à la seconde place. Le secteur de l'industrie recule et occupe désormais la troisième place des secteurs pourvoyeurs de stages d'apprentissage. Par ailleurs le secteur de l'hébergement-restauration a bondi et concerne désormais 10,0% des contrats (5,4% en 2010 et 2,6% en 2009). Notons également le recul du secteur administration publique, éducation et santé qui passe de 4,8% en 2010 à 1,8% des contrats en 2011.

Taille des entreprises



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les entreprises de très petite taille (moins de 10 salariés) ont le plus souvent recours au contrat d'apprentissage. Celles ayant un effectif de un à neuf salariés ont en effet embauché 61% des apprentis. Les moins de cinq salariés participent à hauteur de 40% dans le recrutement des jeunes en apprentissage, les 20 salariés et plus n'en emploient «que» 9%. A noter que les entreprises sans salarié déclaré ont recruté 22% des jeunes en apprentissage. Pour les micro-entreprises, le rôle de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) est déterminant. Il est le moteur du développement des contrats d'apprentissage. C'est ainsi que la CMA a comptabilisé 68% des contrats. Par ailleurs, au sein des structures d'accueil, 48% des maîtres d'apprentissage (tuteurs) sont l'employeur de l'entreprise d'accueil (le gérant dans les micro-entreprises).

Les contrats d'apprentissage en 2011 selon la commune de l'apprenti et de l'employeur

Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur	Libellés	Commune Apprenti	Commune Employeur
Les Abymes	18,1%	14,4%	Petit-Canal	1,2%	1,2%
Sainte-Anne	9,0%	4,8%	Pointe-Noire	1,0%	1,3%
Le Gosier	6,8%	7,5%	Saint-Claude	1,0%	0,7%
Sainte-Rose	5,4%	5,0%	Bouillante	0,9%	0,9%
Morne-a-l'Eau	5,3%	3,1%	Capesterre M/Galante	0,9%	0,6%
Capesterre-Belle-Eau	4,6%	1,8%	Saint-Louis	0,9%	0,6%
Saint-Francois	4,6%	3,7%	Anse-Bertrand	0,7%	0,6%
Pointe-a-Pitre	4,0%	10,3%	Gourbeyre	0,6%	0,6%
Baie-Mahault	3,7%	16,0%	Vieux-Fort	0,6%	0,0%
Lamentin	3,1%	1,8%	La Desirade	0,4%	0,0%
Veux-Habitants	2,8%	2,2%	Baillif	0,4%	0,4%
Le Moule	2,5%	2,9%	Terre de Bas	0,3%	0,0%
Goyave	2,5%	2,5%	Terre de Haut	0,0%	0,0%
Basse-Terre	1,9%	4,6%	Communes hors Dpt	0,1%	0,1%
Port-Louis	1,6%	1,0%	Saint-Martin	4,3%	4,1%
Grand-Bourg	1,6%	0,6%	Saint-Barthelemy	0,4%	0,6%
Deshaies	1,3%	0,9%	Total	100,0%	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

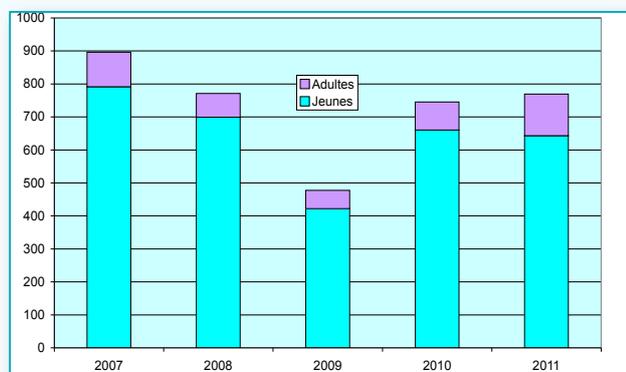
Un tiers des bénéficiaires des contrats d'apprentissage est issu de la zone centre de la Guadeloupe (les Abymes, Pointe-à-Pitre, le Gosier et Baie-Mahault). En revanche, un contrat sur deux a été signé par les entreprises de cette zone. Les petites communes telles que la Désirade, Vieux-Fort et les Saintes n'ont pas enregistré de contrat. Quant aux

collectivités des Îles du Nord, le contrat d'apprentissage y est bien représenté eu égard à leur démographie. A noter que 12,7% des jeunes en apprentissage ont travaillé sur les machines dangereuses ou ont été exposés à des risques particuliers.

B - Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Nombre de contrats enregistrés



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Le nombre de bénéficiaires de contrat de professionnalisation est resté quasiment identique à celui de l'an passé. 769 contrats ont été réalisés soit une diminution 3,2% sur un an.

Les salariés en contrat de professionnalisation entre 2005 et 2011

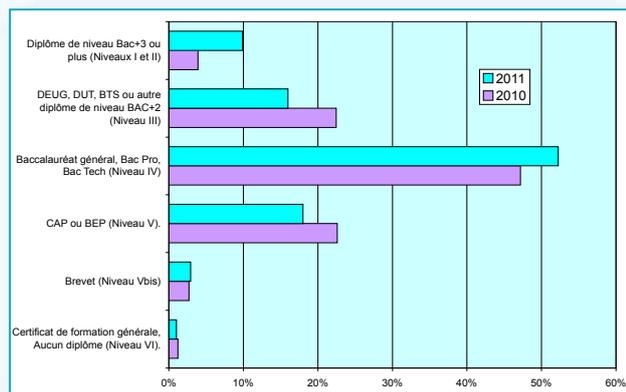
Tranche d'âge	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 18 ans	6%	5%	3%	4%	5%	5%	1%
18 à 20 ans	37%	33%	29%	45%	46%	42%	29%
21 à 25 ans	48%	48%	55%	42%	39%	43%	51%
26 ans et plus	9%	14%	12%	9%	11%	10%	19%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les adultes (26 ans et plus) sont un peu plus nombreux que les années précédentes. Leur nombre représente 19,0% des contrats contre 10,0% en 2010. Contrairement aux années précédentes, les salariés sont plus âgés. Seulement 30% ont moins de 20 ans contre 47% en 2010. A la différence des

apprentis, les femmes sont majoritaires (52,8%). Sur les 745 contrats comptabilisés, à peine une dizaine est salariée handicapée (1,6%) alors que 1 500 personnes approximativement en situation de handicap sont inscrites à Pôle emploi dans les catégories A, B et C.

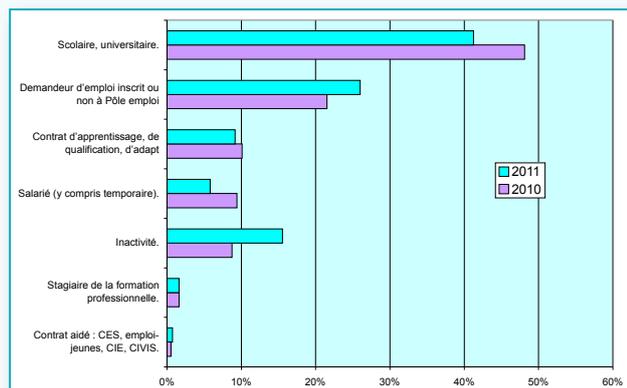
Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur niveau de diplôme.



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Contrairement au contrat d'apprentissage, le niveau de formation des bénéficiaires est beaucoup plus élevé (78% ont au moins le Bac contre 26,2% pour l'apprentissage). Les plus diplômés (Bac +2 ou plus) représentent un quart des contrats. Les non diplômés (niveaux Vbis et VI) sont peu présents, seulement 4% des contrats.

Les salariés en contrat de professionnalisation selon leur situation antérieure



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Avant de signer le contrat de professionnalisation, près d'un bénéficiaire sur deux était en formation initiale (scolaire, universitaire). Pour augmenter leur employabilité et décrocher un emploi durable (6 mois et plus), nombreux sont ceux, sans emploi inscrits à Pôle emploi ou non, qui optent pour ce type de formation qualifiante. En 2011, environ 26% des personnes en contrat de professionnalisation étaient des demandeurs d'emploi (9 points de plus qu'en 2009 et 4 points en 2010). Certains salariés, durant leur contrat (contrat de droit privé, contrat d'apprentissage etc.) se forment en utilisant ce dispositif. Ils représentent 6% des contrats de professionnalisation. Une personne sur six en contrat de professionnalisation est inactive. Une proportion très élevée qui n'avait jamais été observée auparavant (5% en 2006).

Commune de résidence des bénéficiaires et localisation des entreprises

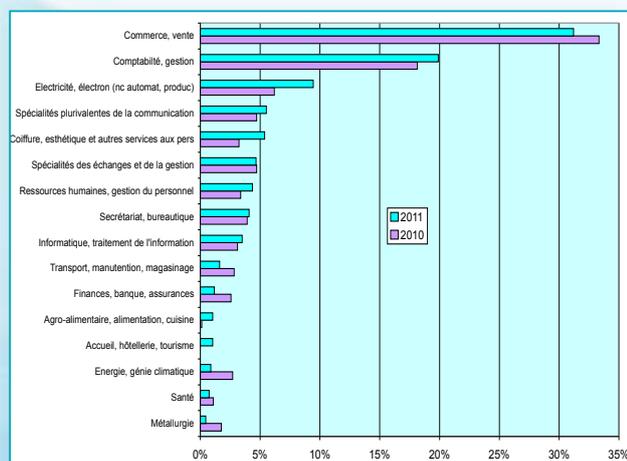
Libellés	Commune salarié	Commune Employeur	Libellés	Commune salarié	Commune Employeur
LES ABYMES	18,6%	14,5%	VIEUX HABITANTS	1,5%	1,3%
BAIE MAHAULT	8,6%	40,1%	BOUILLANTE	1,3%	0,3%
PETIT BOURG	8,0%	2,6%	GOURBEYRE	1,3%	1,2%
LE GOSIER	7,8%	3,5%	DESHAIES	0,9%	0,4%
LE MOULE	5,7%	3,2%	BASSE TERRE	0,7%	5,2%
POINTE A PITRE	5,5%	10,4%	PORT LOUIS	0,6%	0,1%
LAMENTIN	4,6%	0,9%	SAINT LOUIS	0,6%	0,4%
SAINTE ANNE	4,6%	1,9%	CAPESTERRE M/GALANTE	0,4%	0,3%
SAINTE ROSE	3,8%	2,8%	ANSE BERTRAND	0,3%	0,1%
CAPESTERRE BELLE EAU	3,6%	0,4%	LA DESIRADE	0,3%	0,1%
MORNE A L EAU	3,5%	2,2%	VIEUX FORT	0,3%	0,0%
TROIS RIVIERES	3,5%	0,4%	BAILLIF	0,1%	0,3%
PETIT CANAL	2,6%	1,2%	GRAND BOURG	0,1%	0,9%
SAINT FRANCOIS	2,3%	1,9%	SAINT MARTIN	1,7%	1,7%
POINTE NOIRE	1,7%	0,6%	SAINT BARTELEMY	0,3%	0,3%
SAINT CLAUDE	1,5%	0,0%	Communes hors Dpt	2,0%	0,4%
GOYAVE	1,6%	0,3%	Total	100,0%	100,0%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Plus de deux bénéficiaires sur cinq (40,5%) résident dans l'agglomération pointoise (les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et le Gosier) alors que cette «zone» abrite 33% de la population totale. Coté employeurs, trois communes (Baie-Mahault, les Abymes et Pointe-A-Pitre) enregistrent près des

deux tiers des contrats. En revanche, deux communes n'ont pas enregistré de contrat de professionnalisation tant du côté employeurs que du côté salarié. Il s'agit de Terre de Haut et Terre de Bas. A noter que quelques bénéficiaires résident sur le territoire hexagonal.

Les principales spécialités de formation suivies en Guadeloupe entre 2010 et 2011



Source : DIECCTE, Traitement ESE

Les spécialités de formation les plus dispensées demeurent la filière «commerce, vente» et la «comptabilité, gestion». Les filières de «transport, manutention, magasinage», de «finances, banque, assurance», d'«énergie, génie climatique» et de «Métallurgie» reculent au profit de spécialités telles que l'«électricité, électronique» et la «coiffure, esthétique et les autres services aux personnes». Sur les cinquante spécialités de professionnalisation, les douze premières regroupent plus de 91,7% des effectifs. Notons l'apparition des filières comme l'«agro-alimentaire, alimentation, cuisine» et l'«accueil, hôtellerie, tourisme» mais aussi la disparition de la spécialité dénommée «sécurité des biens et des personnes».

La durée moyenne des contrats est de 18 mois et demeure inchangée depuis 2006.

Salariés en contrat de professionnalisation selon le secteur d'activité entre 2008 et 2011

Secteur d'activités	2008	2009	2010	2011
Commerce ; répar d'auto motocycles	22,6%	29,5%	34,3%	33,7%
Industrie manufacturière	17,1%	13,5%	8,7%	9,6%
Activités de services adminis et de soutien	3,3%	5,3%	5,8%	8,6%
Autres activités de services	5,4%	7,2%	6,9%	8,3%
Transports et entreposage	5,0%	7,0%	6,0%	5,8%
Activité spécialisée, scientifique et techn	5,3%	7,6%	8,2%	5,7%
Construction	21,0%	7,8%	6,0%	5,5%
Activités financières et d'assurance	3,1%	2,9%	8,1%	4,9%
Information et communication	6,0%	3,1%	3,9%	4,2%
Santé humaine et action sociale	1,7%	4,3%	2,6%	3,9%
Hébergement et restauration	1,9%	2,9%	1,6%	2,2%
Enseignement	2,1%	2,5%	1,5%	2,0%
Prod, distrib, élec, gaz, vapeur, air conditionné	0,7%	0,8%	3,0%	1,7%
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8%	1,8%	0,5%	1,0%
Activités immobilières	3,5%	2,2%	1,2%	0,9%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,6%	1,0%	0,9%	0,9%
Administration publique	0,0%	0,0%	0,5%	0,6%
Prod & distr d'eau, gestion déchets & dépollution	0,0%	0,4%	0,3%	0,6%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

En termes de secteurs d'activités, le secteur du commerce et de la réparation automobile est surreprésentée en nombre de contrats de professionnalisation au regard du poids de celui-ci dans de la population salariée (21% des emplois de Guadeloupe). Le secteur de l'industrie reprend sa seconde place et le secteur de la construction recule depuis trois ans. Ainsi il y a davantage de contrats de professionnalisation dans le secteur «transports» que dans le secteur «construction». Et pourtant, l'emploi du second représente presque le double du premier (en effectif total de salariés en Guadeloupe). Les secteurs des services notamment les «activités de services administratifs et de soutien» et les

«autres activités de services» enregistrent une hausse des contrats en proportion par rapport à l'année 2010. Les entreprises qui embauchent sous ce type de contrat restent majoritairement de petites structures (moins de 10 salariés). Elles représentent 59% des contrats de professionnalisation. Toutefois, les plus grosses entreprises (50 salariés et plus) comptabilisent 17 % des contrats (36% en 2010).

Le taux de rupture pour l'année 2010 est de 14% contre 11% en 2010 et 8% en 2009. Le principal motif de rupture identifié est la résiliation du contrat à l'initiative du salarié.

Liste des OPCA financeurs

Nom des OPCA	part
AGEFOS PME	80,0%
OPCALIA	12,6%
FAFSAB	3,5%
FAFSEA	1,6%
AUVICOM	1,5%
UNIFORMATION	0,4%
FORCO	0,3%
OPCA BATIMENT	0,1%
Total	100%

Source : DIECCTE, Traitement ESE

Le financement des actions de formation est assuré par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). L'Agefospme a financé à elle seule la quasi totalité des contrats de professionnalisation en 2010 sur la douzaine d'OPCA enregistrées.

C- Le projet Initiative Jeune pour la mobilité (PIJ mobilité)

Afin de soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle, le Ministère de l'Outre-mer a mis en place le Projet Initiative Jeune (PIJ). Il s'agit d'une aide financière accordée par l'Etat aux jeunes de moins de 31 ans qui souhaitent mener un projet professionnel, soit à travers une aide à la mobilité dans le cadre d'une formation, soit par une aide à la création ou reprise d'une entreprise.

La formation doit être d'une durée supérieure à six mois. L'aide doit s'intégrer dans les filières suivantes :

- les contrats en alternance
- les formations de pré-qualification
- les stages pratiques en entreprise
- les formations AFPA ou Formation Individualisée Mobilité (FIM)

- les formations entrant dans le Programme Régional de Formation
- les formations soutenues par des programmes européens
- d'autres filières sont ouvertes, notamment pour les formations à l'étranger

Cette mesure n'est plus gérée par la Dieccte depuis le 1er janvier 2011. Elle a été remplacée par un autre dispositif appelé ACM : Allocation Complémentaire à la Mobilité.

Cette gestion est désormais assurée par LaDOM (L'agence De l'Outre mer pour la Mobilité) - ex ANT.

Le nombre de bénéficiaires ACM pour l'année 2011 est évalué à 1 422, en progression 19,3% par rapport aux anciens PIJ Mobilité. Le coût total de la mesure engagé pour 2011 est évalué à 3 398 000€ (soit 2 390€ en moyenne par bénéficiaire).

D- Le Projet Initiative Jeune pour la création d'entreprise (PIJ création)

Le PIJ création est une aide financière en capital accordée aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois qui créent/reprennent une entreprise dans un département d'outre-mer. Le dispositif existe depuis 2001.

En 2011, 197 jeunes de moins de 31 ans ont déposé un dossier de demande de PIJ Création. C'est moitié moins que l'an passé (421 en 2010 soit un recul de 53% par rapport à 2011). Il faut noter que les notifications budgétaires se sont effondrées passant de 300 en 2010 à 172 PIJ en 2011. Tous les dossiers déposés n'ont pas reçu une décision favorable car les projets sont soumis à l'avis du Comité ACCRE qui vérifie la réalité, la

consistance et la viabilité de chaque projet de création d'entreprise. Seuls 125 jeunes ont reçu un accord PIJ soit 64% des demandes, les autres ayant été mis en attente (dossiers incomplets ou mal remplis, 22%), refusés ou rejetés (14%). Les dossiers refusés correspondent à des PIJ dont la viabilité des projets n'est pas démontrée notamment par des capitaux propres et plans de financements insuffisants. A noter que depuis la mise en place de cette mesure, celle-ci a permis la création de plus de 4 221 entreprises (cf. tableau « Mesures de soutien aux entreprises et à l'insertion par l'activité économique ») et le taux de survie, après trois ou quatre ans d'activité, atteint les deux tiers des entreprises créées³.

E- Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il est conclu avec les missions locales et sa durée est d'un an renouvelable.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI ou Vbis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongé leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP), l'accompagnement personnalisé et renforcé (Civis renforcé) est assuré par un référent. Il vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activité

pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement. Le parcours Civis est devenu une mesure d'envergure au sein de la Mission Locale de Guadeloupe (un dispositif important en termes de charges financières). En raison d'un budget plus limité, le nombre de bénéficiaire ne peut atteindre les niveaux de 2008 et 2009. Ainsi, le parcours Civis en 2011 a profité à 1 778 jeunes de moins de 26 ans, un peu moins qu'en 2010 soit une diminution de 4,8% sur un an. Ce recul touche davantage les bénéficiaires en Civis de droit commun que ceux en Civis renforcé (-8,1% contre -0,9%).

Les bénéficiaires entrés dans un parcours Civis en 2011

Types de Civis	homme	femme	ensemble	part des femmes	dont mineurs	dont jeunes en zus
Civis renforcé (Niveau V Bis et VI)	520	285	805	35,4%	132	44
Civis droit commun (Niveau V et plus)	411	560	971	57,7%	16	45
Tous Civis	931	845	1776	47,6%	148	89

Source : Dares/Mission Locale

La population masculine demeure majoritaire depuis deux ans (52,4%). Cette proportion ne se retrouve pas dans le Civis de droit commun (Niveau V et plus). En revanche, pour le Civis renforcé, les hommes sont encore plus nombreux. Une situation qui laisse penser que dans le fichier de la Mission locale, le nombre des non diplômés (les bénéficiaires du Civis renforcé) serait plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Les bénéficiaires sont jeunes, plus de 64% d'entre eux

ont moins de 22 ans. Les mineurs sont plus présents que les années antérieures (8% contre 2% en 2010). Plus d'un jeune sur deux est à la recherche d'un emploi mais seulement 13% d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi. Le niveau de formation des jeunes est très bas. Deux jeunes sur trois n'ont pas le niveau baccalauréat. Le niveau d'étude est encore plus faible pour les hommes. Trois hommes sur quatre n'ont même pas le niveau baccalauréat. Pour les femmes, c'est plus d'une jeune sur deux.

Les motifs de sorties

	2011
Abandon du jeune	2,5%
Décès	0,1%
Déménagement	1,6%
Emploi durable	4,8%
Fin de la durée du programme	25,4%
Limite d'âge (26 ans)	2,6%
Non renouvellement	62,9%
Renouvellement	0,2%
Total	100,0%

Source : Dares/Mission Locale

Quant aux sorties enregistrées, elles demeurent faibles, seulement 4,8% des bénéficiaires ont obtenu un emploi durable à la fin de leur parcours Civis. La part la plus importante des motifs de sortie correspond au non renouvellement (62,9%) c'est-à-dire à une sortie sans solution.

³ Voir étude « les entreprises créées via le dispositif Projet Initiative Jeune » réalisé par le service ESE, mai 2009

Les parcours en emploi des bénéficiaires du Civis.

Libellés	Nombre de sorties de Civis en 2011	Nombre de fin de contrat en 2011	Part de fins de contrat en emploi durable	Part de fins de contrat en emploi non durable	Part de fins de contrat en formation
Civis renforcé (Niveau V Bis et VI)	838	941	4,8%	13,7%	14,3%
Civis droit commun (Niveau V et plus)	1 184	1 256	7,6%	18,0%	16,4%
Tous Civis	2 022	2 197	6,4%	16,2%	15,5%
homme	1 004	1 108	7,0%	17,5%	13,1%
femme	1 018	1 089	5,4%	14,8%	18,0%
mineurs	76	91	9,9%	12,1%	15,4%
zus	165	182	4,9%	17,6%	14,8%

Source : Dares/Mission Locale

Durant leur parcours, un certain nombre de jeunes ont bénéficié d'un emploi. Parmi eux, seulement 6,4% ont obtenu un contrat en emploi durable (6 mois ou plus) au cours du Civis. Ce taux est encore plus faible pour le Civis renforcé (4,8%). Au niveau l'hexagone ce taux est de respectivement 26,3% et 21,6%. Bien que les hommes soit moins diplômés, ils sont plus nombreux que leurs homologues féminins à occuper un emploi

durable au terme de leur parcours Civis. Ce constat est le même pour les sorties en emploi non durable. En revanche, les femmes sont plus souvent en formation que les hommes.

Il est à noter que la majorité des jeunes en parcours Civis n'ont obtenu aucune proposition d'emploi ou de formation.

F- Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accès à l'Emploi (CUI-CAE Dom)

Anciennement appelé CAE Dom, le CUI-CAE Dom est réservé aux employeurs des départements d'Outre-mer et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon⁴, le CUI-CAE Dom vise à favoriser l'embauche des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les publics éligibles sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus)
- les bénéficiaires du RSA et de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)
- les travailleurs reconnus handicapés
- certains jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans, non diplômés
- les jeunes, dont le contrat emploi jeune prend fin avant le 1er janvier 2008
- les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans

Les entreprises bénéficiaires sont celles assujetties aux cotisations Assedic.

Le CUI-CAE Dom est un contrat de travail rémunéré au moins au SMIC (salaire minimum), qui peut être conclu à durée indéterminée ou à durée déterminée de 12 à 24 mois (jusqu'à 30 mois pour les bénéficiaires du RSA).

En 2011, le nombre de bénéficiaires de CUI-CAE Dom est en fort repli. C'est le niveau le plus bas enregistré depuis sa mise en œuvre. L'année 2011 a été marquée par des difficultés exceptionnelles de trouver des entreprises pour accueillir des bénéficiaires de CUI-CAE Dom. Entre 2010 et 2011, cet unique contrat du secteur marchand a reculé de 45,2% et atteint le nombre de 449 bénéficiaires. Le recul est dû uniquement à la baisse du nombre d'hommes en contrat. Les femmes sont plus nombreuses pour la troisième année consécutive. La proportion des jeunes en contrat CUI-CAE Dom est un peu plus élevée que l'an passé (14% contre 13% en 2010). Quant aux seniors, leur part demeure élevée (14%).

Les bénéficiaires du CAE Dom de 2006 à 2010 et le CUI-CAE Dom en 2011 par sexe et tranche d'âge

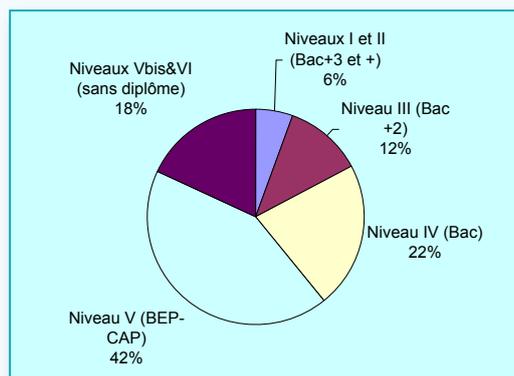
	homme	femme	moins 25 ans	25 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et +	Ensemble
2006	597	459	152	197	620	87	1 056
2007	568	492	168	197	605	90	1 060
2008	649	599	175	198	719	156	1 248
2009	375	438	106	133	466	108	813
2010	370	449	102	141	464	112	819
2011	175	274	59	80	246	64	449
vol 2011/2010	-52,7%	-39,0%	-42,2%	-43,3%	-47,0%	-42,9%	-45,2%
Structure 2011	39%	61%	13%	18%	55%	14%	100%

Source : ASP

La surreprésentation des femmes perdure encore cette année alors que leur proportion était minoritaire jusqu'en 2008 et plus de 55% des personnes en CAE Dom sont âgées de 30 à 49 ans (60% en 2010). En revanche, ce dispositif vise peu les bénéficiaires en situation de handicap (2,7%).

⁴ Ce contrat existe dans l'Hexagone avec quelques différences sous le nom de contrat initiative emploi (CIE).

Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE Dom en 2011



Source : ASP, traitement ESE

Les bénéficiaires ont un niveau de formation bien plus élevé que les demandeurs d'emploi. En effet, 60% des bénéficiaires des CUI-CAE Dom ont au plus un niveau BEP-CAP. Dans la DEFM ABC, la proportion des niveaux V et infra est de 69%. Plus encore, les plus diplômés (Bac+2 ou plus) représentent 18% des contrats alors qu'ils ne sont que 12% dans la DEFM. Par rapport à l'année 2010, le CUI-CAE Dom attire un peu plus les diplômés que les moins diplômés (respectivement 14% et 66%). Or, il s'agit d'une mesure destinée aux publics demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (bas niveaux de formation, DELD, minima sociaux etc.). Les bénéficiaires de CAE Dom sans diplôme (niveaux Vbis et VI) constituent 18% des embauches tandis que les sans diplôme représente 32% dans la demande d'emploi.

Localisation des contrats d'accès à l'emploi (CUI-CAE Dom)

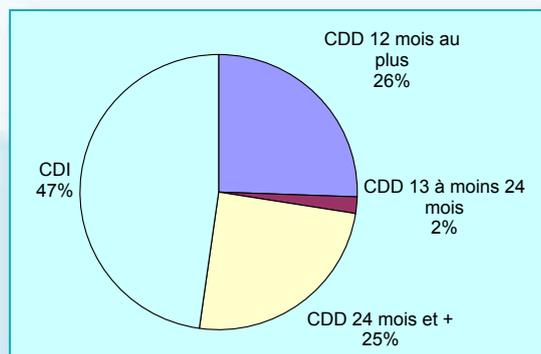
Libellés	Commune salarié	Commune employeur	Libellés	Commune salarié	Commune employeur
LES ABYMES	14,3%	12,9%	ST CLAUDE	2,0%	0,9%
LE GOSIER	8,9%	7,1%	ANSE BERTRAND	1,8%	1,6%
BAIE MAHAULT	5,8%	19,6%	POINTE NOIRE	1,8%	0,4%
STE ROSE	5,8%	3,3%	TROIS RIVIERES	1,8%	1,8%
LE MOULE	5,3%	4,7%	CAPESTERRE DE Marie-Galante	1,1%	0,7%
ST FRANCOIS	5,3%	4,7%	GOYAVE	1,1%	0,7%
PETIT BOURG	5,1%	1,6%	GRAND BOURG	1,1%	1,3%
LAMENTIN	4,7%	2,9%	GOURBEYRE	0,7%	1,6%
CAPESTERRE BELLE EAU	4,5%	1,6%	DESHAIES	0,4%	0,0%
STE ANNE	4,5%	3,1%	BAILLIF	0,2%	0,4%
POINTE A PITRE	3,8%	8,7%	ST LOUIS	0,2%	0,2%
BOUILLANTE	3,1%	4,7%	VIEUX FORT	0,2%	0,2%
MORNE A L EAU	3,1%	1,6%	Communes hors Dpt	0,0%	0,2%
VIEUX HABITANTS	2,7%	1,8%			
BASSE TERRE	2,4%	4,7%	ST MARTIN	3,8%	3,6%
PETIT CANAL	2,2%	2,4%	ST BARTHELEMY	0,2%	0,2%
PORT LOUIS	2,0%	0,9%	TOTAL	100,0%	100,0%

Source : ASP (ex-Cnasea), traitement ESE

Les bénéficiaires sont plus nombreux logiquement dans les communes densément peuplées (Les Abymes, Le Gosier et Baie-Mahault) à quelques exceptions près (Sainte-Anne, Petit-Bourg et Bouillante). Du côté des entreprises d'accueil, elles sont localisées pour moitié dans l'agglomération pointoise

(Les Abymes, Pointe à Pitre, Baie-Mahault et Le Gosier), lieu où l'activité économique est majeure. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de contrat signé en faveur des bénéficiaires résidents à la Désirade.

Durée des contrats conclus en 2011



Source : ASP, traitement ESE

Le contrat CAE Dom a comme objectif d'insérer durablement dans l'emploi le demandeur d'emploi. En effet, la durée de tous les contrats CAE Dom dépasse les 6 mois (notion de contrat durable). Plus encore, Les bénéficiaires sont à 48% en contrat CDI. Les contrats de 24 mois au moins représentent presque la moitié des CDD. Les femmes sont davantage en CDI qu'en CDD (51,8% contre 48,2%) plutôt âgées de 30 à 49 ans. Pour les hommes, c'est le contraire (58,3% en CDD). En revanche, les seniors sont majoritaires en CDI quel que soit le sexe mais ne représentent que 14% des CUI-CAE Dom.

CUI-CAE Dom selon le secteur d'activités de l'employeur en 2011

Secteurs d'activités	Nbre	Part
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	100	22,3%
Santé humaine et action sociale	56	12,5%
Activités de services administratifs et de soutien	50	11,1%
Construction	48	10,7%
Autres activités de services	44	9,8%
Industrie manufacturière	44	9,8%
Hébergement et restauration	37	8,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18	4,0%
Transports et entreposage	11	2,4%
Enseignement	10	2,2%
Activités immobilières	9	2,0%
Prod et distrib d'eau ; assainissmt, déchets et dépollution	7	1,6%
Agriculture, sylviculture et pêche	6	1,3%
Information et communication	6	1,3%
Activités financières et d'assurance	2	0,4%
Industries extractives	1	0,2%
Total	449	100,0%

Source : ASP, traitement ESE

Le secteur des services est aussi surreprésenté que dans l'emploi salarié guadeloupéen. Mais à l'examen plus fin des secteurs, c'est le secteur du commerce qui détient la palme en termes de nombre de contrats. Les secteurs de la construction, de l'industrie et la santé humaine et l'action sociale sont pro-

portionnellement plus importants en emploi CUI-CAE Dom que sur l'ensemble des emplois tous contrats confondus. En revanche, les secteurs de l'enseignement, le transport, et l'agriculture sont moins dotés en CUI-CAE Dom.

III – LES DISPOSITIFS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)⁵

Le CUI-CAE constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du «contrat unique d'insertion» (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. Il peut, afin de développer l'expérience et les compétences du salarié, prévoir, par avenant une période d'immersion auprès d'un autre employeur.

La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. C'est un contrat de travail de droit privé soit à durée

déterminée (CDD) de 6 mois minimum soit à durée indéterminée (CDI). La convention individuelle ouvrant droit au bénéfice du CUI-CAE ne peut excéder le terme du contrat de travail et dans la limite d'une durée totale de 24 mois ou de 5 ans (60 mois) pour les salariés âgés de 50 ans et plus bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'ATA ou de l'AAH, ainsi que pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.

La personne embauchée dans le cadre d'un CUI-CAE bénéficie d'actions de formation et de validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont fixées dans la convention liant l'employeur et l'Etat représenté par Pôle emploi.

Les bénéficiaires de CAE de 2006 à 2010 et CUI-CAE en 2011 contrats d'accès à l'emploi (CAE Dom)

Année	Nombre de contrats conclus	Parts des femmes	Part des moins de 25 ans	Part des bénéficiaires d'au moins un minima	Part des allocataires du RMI/RSA	Part des inscrits à Pôle emploi	Travailleurs handicapés
2006	1 954	71%	20%	21%	16%	92%	1%
2007	3 692	61%	24%	24%	18%	91%	1%
2008	4 258	69%	20%	23%	17%	93%	1%
2009	4 195	68%	20%	22%	17%	95%	1%
2010	4 166	64%	22%	24%	17%	96%	1%
2011	4 067	62%	19%	21%	17%	95%	1%

Source : ASP (ex-Chasea), Dares, traitement ESE

En 2011, le CUI-CAE se substitue aux contrats Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi (CAE), Contrat d'Avenir (CAV) et Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA). Avec un seul contrat en vigueur dans le secteur non marchand, le nombre de contrats enregistrés est resté inférieur au CAE du Plan de Cohésion

Sociale (PCS). Ce recul s'explique par les difficultés financières des structures d'accueil (associations) et des collectivités locales qui embauchent de moins en moins avec ces types de contrats. La conjoncture économique difficile du moment n'est pas en reste.

⁵ Remarque : Ce contrat est différent du contrat CUI-CAE Dom (secteur marchand)

Les associations : premières employeuses de contrats aidés dans le non marchand

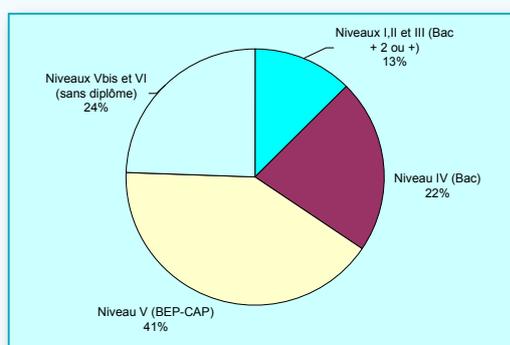
Structures d'accueil	Poids
Commune	9%
Association	71%
Ets public d'enseignement	18%
Autres Ets publics	2%
TOTAL	100%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

Avec un peu plus de 4 000 contrats en CUI-CAE dans l'année, les nouveaux contrats pèsent 87%. Ce taux n'est pas surprenant étant donné qu'il s'agit d'un contrat mis en œuvre en 2011. Les renouvellements concernent des contrats de 6 mois renouvelés dans la même année. Les femmes demeurent les principales bénéficiaires quelle que soit la tranche d'âge. Cette surreprésentation s'observe davantage dans la tranche 30 à 49

ans où plus des deux tiers des contrats sont des femmes. Le CUI-CAE s'adresse en priorité aux demandeurs d'emploi de plus de six mois. Et pourtant, 8,7% des bénéficiaires ont une ancienneté d'inscription au chômage inférieure à six mois et 4,7% ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Ce contrat concerne davantage les seniors que l'ancien CAE du Plan de Cohésion Sociale (11,5% des contrats contre 9%) et toujours peu les personnes handicapées (moins de 1%). Le public handicapé est en général plus éloigné de l'emploi que les autres publics car il cumule les difficultés, bas niveaux de formation, durée d'inscription au chômage plus importante, alors que la demande d'emploi de ces deux catégories ne cesse de croître (respectivement +18% et +4% sur un an). Le poste d'employé est le plus souvent recherché ; un positionnement qui met les handicapés en concurrence frontale avec la masse des demandeurs d'emploi.

Niveau de formation des bénéficiaires en CUI-CAE en 2011



Source : ASP, traitement ESE

Le contrat CUI-CAE a été mis en œuvre en faveur des personnes cumulant les difficultés d'accès à l'emploi (longue ancienneté d'inscription à Pôle emploi, faible niveau de formation, bénéficiaires du RSA, TH, etc.). Or, un certain nombre de bénéficiaires ne sont pas considérés comme publics prioritaires. Il s'agit des non inscrits à Pôle emploi et ceux dont l'ancienneté d'inscription est inférieure à 6 mois. Leur nombre représente 17,5%. Par ailleurs, la proportion des hauts niveaux (Bac et plus) est de 35%. Alors que dans la demande d'emploi cette catégorie représente 29% de la DEFM. Les niveaux Bac+2 sont également surreprésentés par rapport à demande d'emploi (13% contre 12% dans la DEFM)

Les associations sont les grands utilisateurs de ces contrats (71%) suivis des établissements publics relevant de l'éducation nationale (18%) et des collectivités territoriales (9%).

La durée moyenne des contrats est de 8 mois (12 mois en 2010).

Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CUI-CAE, les employeurs concernés doivent avoir conclu une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. La convention doit prévoir les actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé.

Pour 99% des contrats, un programme de formation est prévu (64% en interne et 36% en externe). Il s'agit principalement de formation pour adaptation au poste (53% des cas). Les formations pour acquisition de nouvelles compétences, remise à niveau et formations qualifiantes représentent respectivement 43%, 13% et 11% (un bénéficiaire peut cumuler ces formations précitées).

Quant aux mesures d'accompagnement vers l'emploi prévues par l'employeur, elles sont en forte baisse par rapport à 2010. Seulement 15% des bénéficiaires seront accompagnés vers l'emploi contre 40% un an plus tôt. La validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure faible (6% des contrats). Il ne demeure pas moins que ces accompagnements restent du prévisionnel. Ces engagements sont-ils vraiment appliqués quand on connaît les difficultés financières des associations (plus de 70% des contrats sont réalisés par les associations).

A noter que 20% des contrats ont été interrompus avant leur terme. Ce taux était de 5% en 2010.

Les contrats enregistrés selon la commune de résidence des bénéficiaires

Communes	Part des CUI-CAE en 2011	Part des CAE en 2010	Communes	Part des CUI-CAE en 2011	Part des CAE en 2010
ABYMES(LES)	13,1%	13,8%	TROIS-RIVIERES	2,6%	1,8%
MORNE-A-L'EAU	6,6%	4,7%	POINTE-NOIRE	2,2%	2,3%
SAINTE-ROSE	5,9%	5,8%	SAINT-CLAUDE	2,1%	1,7%
LAMENTIN	5,2%	4,6%	PORT-LOUIS	1,9%	2,3%
MOULE(LE)	4,8%	4,3%	GOYAVE	1,4%	2,1%
PETIT-BOURG	4,7%	4,5%	BAILLIF	1,3%	1,3%
SAINTE-ANNE	4,5%	3,9%	ANSE-BERTRAND	1,2%	1,2%
GOSIER(LE)	4,3%	5,5%	DESIRADE(LA)	1,0%	1,0%
VIEUX-HABITANTS	4,1%	3,5%	DESHAIES	0,8%	0,7%
BAIE-MAHAULT	3,9%	5,2%	CAPESTERRE M/GALANTE	0,7%	0,8%
CAPESTERRE-BELLE-EAU	3,5%	4,4%	GRAND-BOURG	0,5%	1,5%
BOUILLANTE	3,5%	4,2%	VIEUX-FORT	0,4%	0,4%
POINTE-A-PITRE	3,1%	4,6%	SAINT-LOUIS	0,3%	0,5%
BASSE-TERRE	3,1%	2,6%	TERRE-DE-BAS	0,2%	0,4%
SAINT-FRANCOIS	3,1%	2,7%	TERRE-DE-HAUT	0,03%	0,1%
PETIT-CANAL	3,0%	2,6%	SAINT-MARTIN	3,5%	2,6%
GOURBEYRE	2,6%	2,2%	Autres communes	0,6%	0,2%

Source : ASP (ex-Cnasea), Dares, traitement ESE

La commune des Abymes demeure celle qui enregistre le plus grand nombre de contrats CUI-CAE. Ce sont les communes résidentielles limitrophes de l'agglomération pointoise où les contrats signés sont les plus nombreux. Elles sont un peu mieux dotées en bénéficiaires en comparaison avec leur poids dans

la population guadeloupéenne. En revanche, certaines communes ont proportionnellement moins de contrats enregistrés. Il s'agit de communes excentrées, éloignées de l'agglomération pointoise mais aussi des communes des Îles du Sud (communes insulaires).



Le **M**arché du **T**ravail **P**et les **P**olitiques de l'**E**mploi

BILAN

2011

Guadeloupe et Îles du Nord

**DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE GUADELOUPE**

Direction

Rue des Archives, Bisdary - 97113 GOURBEYRE
Téléphone : 05.90.80.50.50 - Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau de Jarry

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13
Z.I de Jarry - 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.83.10.34 - Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :

20, rue de Galisbay, 97150 Marigot - Saint -Martin
Téléphone : 05.90.29.02.25 - Télécopie : 05.90.29.18.73

Bureau de Basse-Terre

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard - 97100 Basse-Terre
Téléphone : 05.90.99.35.99 - Télécopie : 05.90.81.60.05

Bureau des Abymes - Aéroport

Annexe aéroport Fret nord – Morne Mamiel - Providence
97139 Les Abymes

Téléphone : 05.90.21.17.75 - Télécopie : 05.90.21.17.76

Bureau des Abymes – Dothémare

Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoire-Dothémare - 97139 Les Abymes
Téléphone : 05.90.21.38.21 - Télécopie : 05.90.90.28.95

Rédaction

Directeur de publication : Urbain Arconte
Service ESE (Etudes, Statistiques et évaluation)
Courriel : dd-971.statistiques@dieccte.gouv.fr

Conception et Impression : LPS Imprimerie
Dépôt légal : Novembre 2012



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL